38e ANNÉE (4e SÉRIE) N° 24 14 JUILLET 1921

L'AMI DU CLERGÉ

Revue de toutes les Questions Ecclésiastiques

DOGME, MORALE, LITURGIE, DROIT CANON, ÉCRITURE SAINTE, PATROLOGIE, PRÉDICATION
JURISPRUDENCE CIVILE-ECCLÉSIASTIQUE

Publié avec l'Imprimatur de Mgr l'Évêque de Langres. — Paraît à Langres tous les jeudis

Mgr F. PERRIOT
Protonotaire apostolique *ad instar participantium*
FONDATEUR

A. ROZIER
Docteur en théologie, Chanoine honoraire de Langres
DIRECTEUR

Toutes les lettres doivent être adressées à : M. le Directeur de L'AMI DU CLERGÉ, à Langres (Hte-Marne).

PRIX DE L'ABONNEMENT ANNUEL :

FRANCE et COLONIES FRANÇAISES	Édition complète . . . . 18 fr.	ÉTRANGER	Édition complète . . . . 20 fr. 50
	Édition partielle . . . . 12 fr.		Édition partielle . . . . 14 fr. 50

L'édition complète comprend la *Doctrine* et la *Prédication* ; l'édition partielle n'a pas la *Prédication*.
On n'accepte pas d'abonnements de moins d'un an, ni d'abonnements à la *Prédication* sans la *Doctrine*.
Tous les nouveaux abonnements partent du *1er Janvier* de l'année en cours.
Les abonnés de France et des Colonies reçoivent gratuitement la *Jurisprudence* ; pour l'Etranger elle coûte 2 fr. 50.

Les annonces sont reçues exclusivement chez M. DEBROAS, 48, rue de Clichy, Paris 9e

Chèques postaux : Nancy, 21.88

SOMMAIRE

DOCTRINE

Causerie de l'AMI sur les « Revues. » — I. Mme de Sévigné, 369. — II. Henriette d'Angleterre, 372. — III. Conversion de Tallemant des Réaux, 373. — IV. Gui Patin, 375 ; Chateaubriand, Gérard de Nerval, Calvin, 376 ; Bouhours, Bossuet, 377 ; Mme de Maintenon, 378. — V. Correspondance de S. Vincent de Paul, 378. — VI. Zones franches de Savoie, 379. — VII. Le général Marulaz, 380. — VIII. L'abbé Deguerry, 382.

Questions de science ecclésiastique. — Un curé peut-il encore biner quand il y a là un autre prêtre qui accepte de dire une des deux messes? 383. — Devait-on une messe *pro populo* pour l'Annonciation transférée au lundi de Quasimodo ? 384. — *Quid* d'une mère qui a baptisé son enfant, le croyant en péril de mort ? 384.

PRÉDICATION

Il n'y en a pas dans le présent n°.

PETIT COURRIER

Q. — Je voudrais un bon ouvrage traitant de la décoration des églises par la peinture au moyen âge, avec de nombreuses planches ou modèles de décoration.

R. — Vous auriez trouvé cela à la libr. des Imprimeries-Réunies, Paris, rue St-Benoît, dont le fonds a été acquis, nous écrit-on, par la Librairie d'art A. Morancé, 11, rue de l'Odéon, Paris 6e.

Q. — Pourriez-vous m'indiquer 1° un *Evangile commenté* pour jeunes gens de 15 à 25 ans, et 2° un livre contenant des réponses *du tac au tac* aux objections courantes contre la religion?

R. — Ad I. P. Suau, *La Vie chrétienne, méditations quotidiennes tirées du N. T.*, 6 f. 25, Paris, de Gigord.

Ad II. Mgr Gibier, *Objections contre la religion*, 2 vol. in-8, 16 f., et *Objections contre l'Eglise*, 2 vol., 16 f., Lethielleux ; — P. Desbois, *Réponses aux objections*, 3 f., Téqui ; — P. Vuillermet, *Sophismes de la jeunesse*, 7 f., Lethielleux ; le recueil de Paillart, à Abbeville, 3 f., ; la revue de M. Duplessy, *La Réponse*, 5 f. par an, Téqui (voir toute la collection, et la série des *Matutinaud* du même auteur, à 3 f. 75 le vol., qui sont une mine). — En ce genre, les besoins sont infiniment divers suivant la diversité des milieux, des mentalités, de l'atmosphère ambiante. Nombre de livres dont nous annonçons par ailleurs le contenu détaillé feraient l'affaire ici ou là. Vous trouveriez une mine aussi dans les *Annales de la Jeunesse catholique* (anciennement *Frères d'Armes*), et dans plusieurs des volumes ou opuscules qui y sont publiés (Paris, rue d'Assas, 14) et dont nous rappelons souvent l'excellence.

Q. — Connaîtriez-vous un ouvrage contenant une collection de pensées, de maximes de la Sainte Ecriture, appropriées à certains faits, certaines situations, certaines circonstances pratiques de la vie et groupées avec ordre ?

R. — Le mieux serait de prendre une Concordance. La meilleure, et de beaucoup, est celle des PP. Etienne, Peultier et Gantois, in-4°, 50 f., Lethielleux.

Q. — 1° Combien la collection complète de l'*Ami du Clergé* comprend-elle de volumes à ce jour ?

2° A quelle époque avez-vous commencé la publication des couvertures ?

3° Combien avez-vous publié de Tables générales pour les séries ?

R. — Ad I. Voici le détail, vous ferez le total :

Le 1er n° de l'*Ami* est du 1er nov. 1878 ; nov. et déc. 1878 unis à 1879 font la 1re année. Chaque année forme 1 vol. ; 1914 et 1919 réunies, 1 vol. (l'*Ami* n'a point paru entre le 1er août 1914 et le 1er avril 1919). Si bien que l'année 1921 en cours fait le tome 38 de la *Doctrine* (ou *Ami du Clergé* tout court).

Le 1er n° de la *Prédication* (ou *Ami du Clergé paroissial)* est du 29 nov. 1888 ; fin 1888 et 89 font

la 1re année. Dans les mêmes conditions que pour la *Doctrine,* c'est le tome 28 qui est en cours.

Le 1er no de la *Jurisprudence* séparée de la *Doctrine* est du 5 juillet 1894; le tome 2 a commencé au 1er janvier 1897; c'est le tome 11 qui est en cours depuis le 1er janvier dernier.

Ad II. Le 1er no des *couvertures jaunes* est daté : « 12e année. No 23. 5 juin 1890. » La 1re Table annuelle des couvertures n'a paru qu'à la fin de 1895.

Ad III. Nous avons publié trois *Tables Générales,* une pour chaque série de 10 années. Celles de la 1re Série ne faisaient qu'un mince vol. de 226 p. ; celles de la 2e en ont 592 ; de la 3e, 732 (non compris la *Jurisprudence,* qu'on a cru inutile de résumer, en cette période de transition).

— De tout cela, sont encore en vente à nos bureaux :

Doctrine, années 1895 et suiv. (sauf le vol. 1914-19, où quelques nos épuisés ne sont pas encore réimprimés) ;

Prédication, années 1898 et suiv. (y compris 1914-19) ;

Jurisprudence, 1897 et 98, 1901 à 1912 inclus, 1921.

Chaque année (en fascicules et port en sus) : *D.* seule, 8 f. ; *P.* seule, 8 f. ; *J.* seule, 3 f. ; *D.* et *P.*, 13 f. ; *D., P.* et *J.*, 15 f. (sauf la *P.* de 1914-19 qui coûte 14 f.).

Tables Générales : 1re Série, épuisée ; 2e Série, franco France 8 f. 50 ; 3e Série, franco France 10 f. 50.

Q. — Est-il vrai qu'il résulte du canon 924 et d'une décision récente (1921) que les indulgences attachées aux chapelets et tous autres objets de piété, sont désormais *réelles ;* que par conséquent l'indulgence de la bonne mort, ou celles du chemin de la croix attachées à un crucifix, peuvent être gagnées par *quiconque* a ce crucifix à la main ?

R. — Oui, c'est vrai. Nous avons publié la réponse de la S. Pénitencerie du 18 février 1921 dans le no du 7 avril, p. 171 ; vous ne l'avez sans doute pas remarquée... Vous n'êtes pas le seul à qui pareille chose arrive.

Q. — Désirant me procurer la Théologie morale de *Noldin,* voulez-vous me donner l'adresse de la maison éditrice ?

R. — C'est Fél. Rauch, à Innsbruck (Tyrol). Mais un ami qui l'y avait demandée nous écrit : « Savez-vous qu'avec facture, taxes et combinaisons diverses, il faut payer cet ouvrage (en 3 vol.) près de *300 fr. ?* Il vaut mieux le prendre ailleurs que là, ou en prendre un autre !! »

— Un autre correspondant nous demandait à quelles conditions l'on pouvait se faire expédier en France les publications Herder, de Fribourg-en-Brisgau. La maison Herder nous répond que les livres de son fonds se vendent à Paris chez Gabalda, Beauchesne, Gaulon, etc.

Q. — Je vous serais bien reconnaissant de m'indiquer les revues liturgiques de langue française que vous connaissez.

R. — *Revue du Chant grégorien,* 22, rue du Lycée, à Grenoble (Isère), paraît tous les 2 mois, 7 f. 50 par an, Union postale 9 f. ; — *Revue pratique de Liturgie et de Musique sacrée,* tous les deux mois, chez Desclée, 41, rue du Metz, à Lille (Nord) ; — *La Vie et les Arts liturgiques,* mensuelle, 6, place St-Sulpice, Paris ; — la *Revue Grégorienne,* par les PP. Bénédictins de Solesmes, tous les deux mois, chez Desclée, à Tournai (Belgique) ; — le *Bulletin paroissial liturgique,* jadis hebdomadaire, provisoirement tous les 15 jours, à l'Abbaye de St-André, par Lophem-lez-Bruges (Belgique) ; — la *Revue liturgique et monastique,* 8 fois par an, et la *Revue bénédictine,* trimestrielle, publiées l'une et l'autre à l'Abbaye de Maredsous (Belgique) ; — les *Questions liturgiques et paroissiales,* trim., Abbaye du Mont-César, à Louvain (Belgique).

Q. — Pourriez-vous me faire connaître une *Vie* de S. Louis, roi de France, autre que celle de la collection des *Saints* de Lecoffre, intéressante et pieuse ?

R. — Voir le délicieux *S. Louis* du P. Sertillanges, annoncé ici en 1919, dans la collection illustrée Laurens, in-18, 3 f., Paris, H. Laurens.

Q. — Sur la couverture du 15-22 juillet 1920, vous disiez qu'une nouvelle édition du *Traité de l'état religieux* du P. Gautrelet était en préparation. A-t-elle paru ?

R. — Pas encore. Paraîtra chez Beauchesne.

Q. — Où pourrait-on trouver les ouvrages du P. Van Tricht, S. J. ? Un commissionnaire en librairie de Paris m'a répondu qu'ils ne sont pas édités à Paris.

R. — Chez Aug. Godenne, à Namur (Belgique). Voir la *couv.* du 7 octobre 1920, p. 166.

Q. — J'ai vu annoncé dernièrement qu'un *Théâtre choisi* de Henri de Bornier était publié en 1 vol. A quelle librairie est-ce ?

R. — *Œuvres choisies de H. de Bornier,* gr. in-8 de 566 p., 13 f., chez Bernard Grasset, 61, rue des Saints-Pères, Paris 6e (voir *Ami* du 21 avril dernier, p. 207-8).

Q. — Pourriez-vous indiquer un ouvrage qui non seulement commenterait l'*Apocalypse,* mais surtout répondrait à tout ce que les protestants tirent de ce livre contre les missionnaires ?

R. — Le meilleur commentaire de l'Apocalypse est sans contredit celui que vient de faire paraître le P. Allo à la librairie Gabalda, prix 45 f. ; nous en parlerons prochainement. — J'ignore les objections dont vous parlez. En tout cas, une bonne explication du texte, comme celle que fournit le P. Allo, est encore le meilleur moyen de montrer qu'il ne signifie pas ce qu'on veut lui faire signifier, et ainsi de réfuter indirectement l'objection formulée.

Q. — L'*Ami* saurait-il des adresses où je pourrais louer des costumes pour les représentations de mon Patro ?

R. — Gauze-Lange, 185-187, rue St-Maur, Paris (conditions spéciales pour Patronages : costume homme, 3 f., dame, 4 f., 1 f. par perruque, 1 f. pour les bottes ; pour la 2e représentation, moitié prix de location) ; — L. Martin, 16, rue Dupetit-Thouars, Paris (costume homme, 6 f., 0 f. 50 pour l'arme, location six jours ; moitié prix pour la 2e séance). — Dans les deux cas, port aller et retour G. V. à la charge du client.

Pour postiches de théâtre, Journaud, 191, rue du Temple, Paris 3e, 2 f. 50 par perruque pour une séance.

Q. — Prière d'indiquer où puiser pour un discours sur la vocation missionnaire de la France.

R. — Voir la brochure de Goyau, *Ce que la France a fait pour le catholicisme,* Perrin (parue pendant la guerre, épuisée aujourd'hui) ; — du même, *Nations Apôtres,* 7 f., Perrin ; — beaucoup

à prendre à travers les discours de circonstance de Mgr Freppel, aussi dans *Patrie* de Mgr Gibier (au chap. *la France rayonnante),* dans *Relèvement national,* du même (défauts à éviter par quiconque veut être apôtre, et dons à cultiver), ces 2 vol. à 5 f. l'un, Téqui ; — le discours de Lacordaire sur la *Vocation de la France ;* — le très bel article (p. 425-429) qui ouvre le n° du 15 juin dernier des *Annales de la Jeunesse Catholique* (sous ce titre : *La France missionnaire ;* voir aussi l'article qui suit, *Pêcheurs d'hommes : les qualités de l'homme d'élite,* par Edw. Montier), Paris, rue d'Assas, 14.

Q. — Pourriez-vous m'indiquer où je trouverais les appareils voulus pour faire sonner l'heure électriquement sur une cloche de l'église au moyen d'une simple pendule sonnant chez moi ?

R. — Il y a de nos confrères qui ont installé de semblables sonneries ; ils seraient bien aimables de nous renseigner de façon précise (adresses et prix).

Q. — Connaissez-vous quelques brochures ou ouvrages sur le rôle et les devoirs des enfants de chœur, qui puissent en même temps leur servir de Manuel de piété ?

R. — Non. Il y a bien le *Petit Cérémonial des enfants de chœur,* de l'abbé Coolen, in-18 de 80 p., 1 f. 50, Paris, Gabalda ; mais il se tient dans le domaine des cérémonies. Avant la guerre, la Bonne Presse éditait la revue *Le Sanctuaire,* à l'usage des enfants de chœur ; elle n'a pas encore reparu.

Q. — Où trouver le *De catechizandis rudibus* de S. Augustin ?

R. — Nous avons dit l'an dernier, p. 194, que nous n'en connaissions pas de trad. fr., mais qu'on en trouvait une édition latine in-32 chez Baston et Berche, 69, rue de Rennes, Paris 6e.

Q. — J'ai à « montrer comment la Sainte Ecriture offre au prêtre la matière, le genre et le but de son enseignement pastoral. » Quels auteurs consulter ?

R. — P. Longhaye, *La Prédication,* in-8, franco 12 f. 50, Paris, Téqui ; — Monsabré, *Avant, pendant, après la prédication,* in-12, 6 f., Paris, Lethielleux ; — Bouchage, *Formation de l'orateur sacré,* t. I, *Méthode,* in-12, Lyon, Vitte ; — Guesdon, *Cours d'éloquence sacrée,* t. I, in-12, Paris, Gabalda.

Q. — Ayant à traiter ce sujet de conférence : « Le mérite, sa nature, ses espèces, ses conditions, son existence, quel objet il peut avoir soit pour les justes, soit pour les pécheurs, » quels ouvrages pourrais-je consulter ?

R. — Tous les traités *De Gratia;* par ex., il y a 28 pages sur le mérite dans le *De Angelis et de Gratia* du P. Ed. Hugon, qui vient de paraître chez Lethielleux, gr. in-8 de 448 p., 15 fr.

Q. — Connaissez-vous quelques éditions pratiques des ouvrages des Pères de l'Eglise ? Sans doute, il existe de grandes collections ; mais impossible de les introduire dans une bibliothèque de curé, et cependant certains opuscules et travaux des Pères et Docteurs méritent d'être toujours à notre chevet...

R. — Picard, rue Bonaparte, 82, Paris, a inauguré avant la guerre une collection qui nous a donné déjà d'excellentes choses, sous la direction de MM. Hemmer et feu Lejay. Depuis la guerre, elle n'a pas encore été reprise, mais le sera certainement un jour. — Une excellente collection était celle des *Opuscula selecta SS. Patrum,* de feu Hurter, S. J., prof. à l'Université d'Inspruck, éditée à Inspruck, chez Wagner, en dépôt à Paris (avant la guerre) chez Bloud.

Q. — Où trouver un livre qui donne d'excellentes lectures à faire au prône (en guise de sermon les jours de repos), soit sur l'Evangile du dimanche, soit sur une fête se célébrant dans la semaine ?

R. — Rien de mieux que les *Dominicales* de M. Duplessy, qui pour chaque dimanche vous donnent une instruction (très adaptée en vue de la lecture si l'on veut) à l'adresse des divers âges et des diverses conditions sociales, 3 vol., à 7 f. 50 l'un, Téqui (nous en avons dit le plan à plusieurs reprises en 1919 et 1920).

Q. — 1° Quel est le meilleur ouvrage contenant des conférences assez courtes à des mères chrétiennes d'une paroisse de campagne où la piété n'est pas très vive ?

2° Connaîtriez-vous un auteur qui dans ses sermons sur la partie *Sacrements* et *Dogme* aurait envisagé la réfutation brève et pas trop mordante des idées protestantes, pour un auditoire de paroisse où les cultes sont très mélangés ?

R. — Ad I. Très pratique, Mgr Pichenot, *L'Education maternelle,* 6 f., Téqui ; — P. Charruau, *Aux mères,* 5 f., Téqui ; — Toublan, *Le Directeur des Mères chrétiennes,* 3 f., Lethielleux.

Ad II. Vous aurez l'essentiel dans *La Foi de nos pères,* du cardinal Gibbons, nouv. éd. annoncée couv. p. 110 ; — voir aussi Désers, *Dieu et l'homme,* — *Le Christ Jésus,* — *L'Eglise,* — *Les Sacrements,* vol. à 3 f. 50 l'un, de Gigord ; — Gihr, *Les Sacrements* (trad de l'all.), 4 vol. in-8, 40 f., Lethielleux.

Q. — Prière d'indiquer où puiser pour instructions pratiques sur les vertus.

R. — Voir Bouchage, *Pratique des Vertus,* 3 vol. in-18 jésus, 20 fr., Beauchesne (très développé, mais assurément ce qu'il y a de plus complet) ; — *Les Vertus du Cœur de Jésus,* du P. Boussac, S. J., 8 vol. à 1 f. 50 l'un, Téqui (exquis) ; — 3 vol. de Schuyler, *Le Courage du Christ, L'Obéissance du Christ, La Charité du Christ,* vol. in-32 à 2 f., Lethielleux (parus peu avant la guerre, et nous voudrions espérer que la guerre n'en aura pas interrompu *in æternum* la continuation) ; — Mgr Lenfant, *Le Cœur et ses richesses,* 10 vol. à 3 f. 50 l'un (édition spéciale pour la jeunesse, à 1 f. le vol. in-18), de Gigord. — Beaucoup de monographies de telle ou telle vertu en particulier, signalées souvent ici.

Q. — Eh bien ! si vous trouvez de quoi faire un sermon sur les *vocations sacerdotales* dans *Le Petit Prêtre* du P. Lhande et si vous donnez sa mère comme modèle... (p. 82), c'est que vous ne l'avez pas lu. Par ici, nous sommes loin de trouver ce volume *exquis,* bien que l'auteur soit, lui, exquis...

R. — Et vous, cher M. le Chanoine, vous pensez que le P. Lhande a écrit pour ne rien dire ? Il a écrit son volume et la *Revue pr. d'Apolog.* l'a publié *in extenso* dans l'espoir que les mères chrétiennes y trouveraient un stimulant pour favoriser l'éclosion de la vocation chez leurs fils. Si les mères y trouvent cela, il serait étrange que nous autres nous n'y dénichions pas tout de même quelques éléments de sermons sur ce sujet. Le volume a ses

défauts ; et nous aussi nous en avons été frappés. Mais nous savons par ailleurs qu'il a été vivement goûté et a fait du bien. Le P. Lhande sait, d'ordinaire, dire ce qu'il veut dire et atteindre le but visé.

Q. — Prière de m'indiquer quelques ouvrages qui traitent du Cantique des cantiques, son interprétation et son usage liturgique.

R. — Le Hir, *Le Cant. des cantiques,* in-8, 5 f. 60, Paris, Lethielleux ; — Gietmann, *Comm. in Ecclesiasten et Cant. canticorum,* in-8, 19 f., Lethielleux ; — Meignan, *Salomon, son règne, ses écrits,* in-8, Paris, Gabalda. — Sur l'usage liturgique, les pages 17 et 265-278 du *Carmina Scripturarum* de Mgr Marbach, in-8, Strasbourg, Le Roux.

Q. — De qui est l'hémistiche : *Souvent femme varie ?*

R. — Ce n'est pas un hémistiche ; c'est un vers, le premier d'un distique dont le second est : *Bien fol est qui s'y fie.* Cela dit, nous ne savons pas qui en est l'auteur. On les met volontiers au compte de François Ier, qui les aurait écrits sur une vitre du château de Chambord ; mais Brantôme, témoin oculaire, a lu ce que le roi avait écrit, et il a lu ceci : *Toute femme varie.* — Quant à l'idée, elle est vieille comme le monde, comme bien vous pensez. Elle a été exprimée déjà en un très beau vers de Virgile *(En.,* IV, 570 : apparition de Mercure à Enée) :

> ... Varium et mutabile semper
> Femina.

Q. — Il existe un ouvrage sur *La Vierge-Prêtre.* En existe-t-il un dans le même genre sur *La Vierge-Religieuse,* ou vie et vertus de la Ste Vierge reproduites dans la vie d'une religieuse ?

Connaissez-vous un ouvrage d'examens particuliers pour religieuses ?

R. — Voir P. Giraud, *De la Vie d'union avec Marie,* 3 f., Beauchesne. — En fait d'examens particuliers, le meilleur était le petit vol. de Valuy, chez Vitte (épuisé). Voir les *Probations* de Maucourant, dont nous avons annoncé la réédition cette année (Lyon, Vitte) ; la *Probation sur la Pénitence,* de O. Lefranc, 4 f., Lethielleux.

Q. — Connaissez-vous un ouvrage, existant encore en librairie, indiquant les attributs des Saints, leurs caractéristiques, et donnant les motifs de cette attribution ?

R. — Le grand ouvrage du P. Cahier, *Les caractéristiques des Saints,* figurait encore avant la guerre au catalogue de de Gigord, 2 vol. gr. in-4o, avec gravures, net 64 fr. — *Item,* chez Garnier frères, 6, rue des Saints-Pères, Paris, au prix de 10 f., le *Dictionnaire d'Iconographie* de Migne (t. XLV de la 1re série de l'*Encyclopédie théol.).*

Q. — Je dois faire une conférence sur « La dévotion au Sacré-Cœur dans ses rapports avec le ministère pastoral. » Quels ouvrages consulter ?

R. — Garriguet, *Le Sacré Cœur,* 1 vol., 15 f., Bloud ; — Sauvé, *Le culte du Sacré Cœur,* 2 vol., 15 f., de Gigord ; — Mgr Gauthey, *Le Sacré Cœur,* 5 f., Téqui.

Q. — Pour série d'instructions sur la vie de la Sainte Famille à Nazareth, que me conseillez-vous ?

R. — Voir Mgr Chauvin, *L'Enfance du Christ d'après les traditions juives et chrétiennes,* 1 f. (coll. *Science et Religion),* Bloud ; — Coleridge, le vol. qui a trait aux *Trente ans de la vie cachée,* in-8, 6 f. (maj. comp.), Lethielleux ; — Cordonnier, *Retraites,* 2e série : *Nazareth,* 5 f., Lethielleux ; — ce qui a été dit ici, en 1920, p. 120, du livre de Mlle Marnas, *Miriam,* Lyon, Vitte ; — P. Lavigne, *Un mois à Nazareth,* 3 f., Téqui ; — pour étude topographique très précise et documentée, *Nazareth et ses deux églises de l'Annonciation et de St-Joseph,* d'après les fouilles récentes, par le P. Viaud, franciscain (ex-vicaire custodial), in-4o richement illustré, 10 f., Paris, Picard ; — le très piquant et très vivant livre de Mgr Le Camus, *Les Enfants de Nazareth,* 5 f., Paris, Oudin *(Ami* 1900, p. 247).

Q. — Quels ouvrages prendre pour faire la Retraite du mois à des religieuses enseignantes sécularisées ?

R. — D'abord les recueils ordinaires de Sermons de Retraites, qui sont bons même pour les enseignantes, P. Chaignon, M. Guibert, M. Millot, *La Sainte Religieuse* de Mgr Lelong, etc. ; puis spécialement pour enseignantes, *Notre œuvre d'éducatrices,* par une religieuse, 3 f., Beauchesne ; ou les Retraites pour *Prêtres éducateurs,* du P. Lambert, 6 f., et du P. Lécuyer, 6 f., Lethielleux ; les *Lettres sur l'éducation des filles,* de Dupanloup, 6 f., Téqui ; etc.

Q. — L'*Ami* voudrait-il indiquer, pour élèves en théologie, 1o un bon manuel de liturgie, 2o d'archéologie et d'art sacré, 3o de patristique, 4o d'éloquence sacrée ?

R. — Hébert, *Leçons de Liturgie à l'usage des Séminaires,* 2 vol. (1 sur le Bréviaire et le Rituel, 1 sur le Missel) à 7 f. 50 chacun, Paris, Baston et Berche, 69, rue de Rennes. — Mallet, *Cours d'archéologie religieuse,* 2 vol. in-8, Paris, de Gigord. — Tixeront, *Précis de Patrologie,* in-12, 7 f. 50, Paris, Gabalda. — Guesdon, *Cours d'éloq. sacrée,* t. I, *Les principes,* in-12, Gabalda ; ou Bouchage, *Formation de l'orateur sacré,* t. I, *Méthode,* in-12, Lyon, Vitte.

Q. — Plusieurs de mes Enfants de Marie désirent apprendre le latin liturgique pour suivre les offices. Il faudrait quelque chose de très simple. Quelle méthode conseilleriez-vous ?

R. — Prenez *Le Paroissien compris sans grammaire,* 6 f. par an (enseignement complet en 18 fascicules, 6 fascicules par an), Paris, libr. St-François, rue Cassette, 4. Ce n'est pas une grammaire ; mais, étant donné qu'on s'adresse à des gens qui n'ont pas le temps de suivre les étapes grammaticales, on ne saurait rien désirer de plus simple et de plus pratique. Nous en avons sous les yeux les 2 premiers fascicules de cette année, avec Lettre très élogieuse de l'évêque d'Amiens (l'auteur de ces fascicules est le P. Antoine de Sérent, franciscain).

Q. — Un médecin parlant français me demande quel serait le meilleur auteur à consulter sur les divers problèmes où la chirurgie et la morale se trouvent en opposition apparente. Pourriez-vous m'indiquer un bon auteur en la matière ? Mon médecin est un excellent catholique.

R. — Pour rapports entre médecine et morale, il y a Surbled, 4 vol. à 6 f. l'un, Beauchesne. — Sur les questions spécialement chirurgicales (ovariotomie, obstétrique, etc.), nous ne voyons rien de spécial. Il y a le superbe livre du Dr Guermonprez, *L'assassinat médical et le respect de la vie humaine,* mais qui d'ailleurs vise autant les médecins que les chirurgiens, in-12, 3 f. 50, Paris, J. Rousset, rue Monsieur-le-Prince, 12.

38e ANNEE (4e SÉRIE) N° 24 14 JUILLET 1921

L'AMI DU CLERGÉ

Paraît à Langres, tous les Jeudis

Mgr F. PERRIOT
Protonotaire apostolique *ad instar participantium*
FONDATEUR

A. ROZIER
Docteur en théologie, Chanoine honoraire de Langres
DIRECTEUR

Causerie de l'AMI sur les " Revues "

SOMMAIRE

I. Mme de Sévigné. — II. Henriette d'Angleterre. — III. Conversion de Tallemant des Réaux. — IV. Gui Patin ; Chateaubriand ; Gérard de Nerval ; Calvin ; Bouhours ; Bossuet ; Mme de Maintenon. — V. Correspondance de S. Vincent de Paul. — VI. Zones franches de Savoie. — VII. Le général Marulaz. — VIII. L'abbé Deguerry.

I. — M. André Hallays a donné *(Revue Hebdomadaire,* 6, 13, 20 et 27 mars, 3 et 10 avril 1920) une étude du meilleur goût sur Mme de Sévigné. Il nous en a laissé longtemps attendre la publication en volume, qui est enfin chose faite (juin 1921), in-8 écu de 256 p., 7 gravures hors texte (portraits de la marquise et de ses contemporains), 12 f., Paris, Perrin. M. Hallays est de longue date un familier de la marquise ; et nos lecteurs peuvent se souvenir que maintes fois il les a promenés aux lieux où elle a vécu ou passé (cf. son *Paris :* Les Visitandines du faubourg St-Jacques ; la 1re Série de ses *Autour de Paris :* l'abbaye de Livry ; *Provence :* Grignan ; *De Bretagne en Saintonge :* Mme de Sévigné en Bretagne). Son exquis volume nous a été une occasion de refeuilleter l'illustre marquise. — Et en la relisant, on la trouve bien plus sérieuse et d'un sens religieux tout autrement intense que ne le laissaient supposer les notices volontairement légères de nos Manuels ou les études qui lui ont été consacrées par les professionnels de la critique [1].

Un mot de son gendre, le comte de Grignan, sur sa mort, nous révèle vraiment le fond de cette âme :

> Elle a envisagé, dès les premiers jours de sa maladie, la mort, avec une fermeté et une soumission étonnantes. Cette femme si tendre et si faible pour tout ce qu'elle aimait n'a trouvé que du courage et de la religion, *quand elle a cru ne devoir songer qu'à elle.*

C'est d'ailleurs à peu près tout ce que nous savons sur les derniers moments de Mme de Sévigné († 18 avril 1696, à soixante-dix ans, à Grignan). Elle s'est retrouvée elle-même, c.-à-d. une femme pleine de courage et une excellente chrétienne, quand elle a cru enfin « ne devoir songer qu'à elle, » rentrer en elle-même, chasser de son cœur toutes ces vanités mondaines qui l'avaient tant occupée sans jamais d'ailleurs la détourner gravement de ses devoirs, en chasser surtout peut-être l'obsédante image de sa fille... Sa fille fut sa passion. Pour sa fille elle fut d'une faiblesse extrême. Elle lui disait un jour : — « Vous savez quelle inclination j'ai eue toute ma vie pour vous : *tout ce qui peut m'avoir rendue haïssable vient de ce fonds.* » Elle avait raison. C'est de ce fonds que viennent les pensées et les actions qui, dans la vie de cette femme naturellement droite et loyale, offensent l'équité et blessent la délicatesse. De ce fonds viennent les plaisanteries un peu lourdes dont elle accable tous les ennemis du comte de Grignan en Provence. Du même fonds, toutes les injustices dont son fils aurait pu se plaindre et dont il ne se plaint jamais. Et quand elle se montre si timide à défendre le bonheur de ses petits-enfants, quand elle prend si fort le parti de sa fille occupée à dépouiller les enfants de son mari, quand elle pousse les Grignan à fumer leurs terres grâce à une bonne mésalliance, c'est toujours la même passion qui l'égare. Bussy, son triste cousin, l'a, dans un pamphlet fameux, accusée d'avarice : ce n'est jamais que pour sa fille qu'elle a eu des airs de cupidité, et elle disait vrai quand, à propos d'une mère avare, elle écrivait : — « Pour moi, je me suis dépouillée avec tant de plaisir pour établir mes enfants, que j'ai peine à comprendre qu'on veuille, jusqu'à la fin de sa vie, se compter pour tout et les autres pour rien. » Un an avant sa mort, elle écrit encore : — « Les richesses que laisse Mme de Meckelbourg me donnent une joie extrême de penser que je mourrai sans autre argent comptant, mais aussi sans dettes ; c'est tout ce que je demande à Dieu, et c'est assez pour une chrétienne. » (3 février 1695) [1].

Elle n'a jamais voulu perdre de vue la pensée de la mort. Elle a fait graver, sur le cadran solaire de son jardin, la devise : UNAM TIME. Elle aime à s'étendre, dans ses lettres, sur la mort de ses amis, sur la mort des grands personnages qu'elle voit disparaître, Turenne, Louvois, Condé, Créqui, Fouquet, Seignelai, le prince de Conti, la prin-

[1] Voir *Pensées chrétiennes* de Mme de Sévigné, recueillies par L. de la Brière, in-32, 4 f., Paris, Plon. Du même auteur, l'exquis volume intitulé *Madame de Sévigné en Bretagne,* in-12, 5 f., Téqui. — Voir aussi la mince (et purement littéraire) étude de G. Boissier dans la Collection des *Grands Ecrivains Français,* 3 f., Hachette, et l'édition des *Lettres* des *Grands Ecrivains de la France,* 14 vol. et un album, 320 f., Hachette. — Une des meilleures études que l'on puisse lire sur la noble dame, ce sont les 75 pages qui ouvrent le t. IV de l'*Hist. de la Litt. fr. au XVIIe siècle,* du P. Longhaye, 4 vol. in-8, 30 f., Téqui (les t. I et II sont épuisés). — Un nouveau choix de 61 *Lettres* de la marquise vient de paraître dans la charmante collection Des Granges, 0 f. 60, Paris, Hatier.

[1] Sa prière n'a pas été exaucée : à sa mort, elle devait plus de 67.000 livres (Hallays, p. 253).

cesse de Conti, la reine d'Espagne, la Dauphine, etc. — « Hélas ! comme cette mort va courant partout et attrapant de tous les côtés ! » — « Nous irons après les autres : j'y pense toujours. » — « Combien nous avons perdu d'amis depuis peu de temps ! Et nous allons après eux ! » — « Vous êtes dans un état de paix, si vous attendez la mort, comme vous dites, sans la désirer, ni la craindre. » Elle-même certes ne la désire pas ; mais sa crainte n'a rien que de raisonné et de chrétien. Un jour que sa fille lui demande si elle aime toujours bien la vie : la vie sans doute n'est pas aimable, dit-elle, mais le malheur c'est qu'on n'en peut sortir que par la mort :

Je me trouve dans un engagement qui m'embarrasse : je suis embarquée dans la vie sans mon consentement ; il faut que j'en sorte, cela m'assomme. Et comment en sortirai-je ? par où ? par quelle porte ? quand sera-ce ? en quelle disposition ? souffrirai-je mille et mille douleurs, qui me feront mourir désespérée ? aurai-je un transport au cerveau ? mourrai-je d'un accident ? comment serai-je avec Dieu ? qu'aurai-je à lui présenter ? la crainte, la nécessité, feront-elles mon retour vers lui ? n'aurai-je aucun autre sentiment que celui de la peur ? Que puis-je espérer ? suis-je digne de l'enfer ? Quelle alternative ! quel embarras ! Rien n'est si fou que de mettre son salut dans l'incertitude : je m'abîme dans ces pensées, et je trouve la mort si terrible, que je hais plus la vie parce qu'elle m'y mène que par les épines dont elle est semée...

Mais elle a toute confiance en Dieu. Elle écrit, au lendemain de la mort de M. de Vardes : — « Je puis vous mander aujourd'hui son arrivée dans le ciel ; car tout chrétien doit présumer le salut de son prochain, quand il est mort dans le sein de l'Eglise avec tous ses Sacrements. » Un de ses bonheurs, c'est de consigner dans ses lettres tous les détails qu'elle a pu recueillir sur les morts édifiantes, si nombreuses alors (et aujourd'hui aussi), de gens dont la vie avait été quelconque, — ce La Rochefoucauld par exemple : — « Il reçut hier Notre-Seigneur : son état est digne d'admiration... Ce n'est pas inutilement qu'il a fait des réflexions toute sa vie : il s'est approché de telle sorte de ces derniers moments qu'ils n'ont rien de nouveau ni d'étranger pour lui. » — Sur la mort de Michel Le Tellier :

M. le chancelier était hier à l'agonie. Sa fermeté sert d'exemple à tous ceux qui veulent mourir en grands hommes, et sa piété à ceux qui veulent mourir chrétiennement. C'est tout ce qui se peut souhaiter que de faire cet heureux mélange...

Il est mort très assurément, mais mort en grand homme : son bel esprit, sa prodigieuse mémoire, sa naturelle éloquence, sa haute piété, se sont rassemblés aux derniers jours de sa vie : la comparaison du flambeau qui redouble sa lumière en finissant est juste pour lui. Le Mascaron [1] l'assistait, et se trouvait confondu par ses réponses et par ses citations ; il paraphrasait le *Miserere*, et faisait pleurer tout le monde ; il citait la Sainte Ecriture et les Pères, mieux que les évêques dont il était environné ; enfin sa mort est une des plus belles et des plus extraordinaires choses du monde.

[1] Oratorien, prédicateur ordinaire du Roi, prêcha douze stations consécutives à la Cour, évêque de Tulle 1671, d'Agen 1678, prêcha encore à la Cour en 1683, 1684, 1694, † 1703.

Une des morts qui l'ont le plus saintement émue, c'est celle de son oncle Saint-Aubin (15 nov. 1688), qui s'était retiré au faubourg St-Jacques, séjour des personnes pieuses et pénitentes :

Il m'a tenu longtemps la main en me disant des choses saintes et tendres ; j'étais toute en larmes. C'est une occasion à ne pas perdre que de voir mourir un homme avec une paix et une tranquillité toutes chrétiennes, un détachement, une charité, un désir d'être dans le ciel pour n'être plus séparé de Dieu, un saint tremblement de ses jugements, mais une confiance toute fondée sur les mérites de Jésus-Christ : tout cela est divin. C'est là qu'il faut apprendre à mourir tout au moins, quand on n'a pas été assez heureux pour y vivre...

(Le lendemain de la mort) : Il n'était nullement changé ; il ne me fit nulle horreur, ni à tous ceux qui le virent : c'est un prédestiné, on respecte la grâce de Dieu, dont il fut comblé... Mon Dieu ! ma fille, que vous seriez touchée de ce saint spectacle ! je ne dis pas d'affliction, je dis de consolation et d'envie... C'est la plus sainte et la plus délicieuse chose du monde — cette dernière épithète vous surprend, mais je ne m'en dédis pas — c'est une chose délicieuse que de voir une mort où il n'est uniquement question que de Dieu, où les affaires temporelles et même les remèdes et l'espérance de guérir n'ont point de part, et voir un homme mourant tout détaché des choses de la terre ne s'occuper ni respirer que Jésus-Christ, lui demander miséricorde jusqu'au dernier soupir, avec un amour ardent et une crainte pleine de confiance. Je n'oublierai jamais cette mort que je serais bien fâchée de n'avoir point vue. Dieu me fasse la grâce de m'en souvenir en temps et lieu !...

(L'enterrement aux Carmélites) : On le jette dans cette fosse profonde, où on l'entend descendre, et le voilà pour jamais. Il n'y a plus de temps pour lui, il jouit de l'éternité ; enfin il n'est plus sur terre. De vous dire que tout cela se passa sans larmes, il n'est pas possible ; mais ce sont des larmes douces, dont la source n'est point amère ; ce sont des larmes de consolation et d'envie...

Elle n'a rien, on le voit, de l'âme janséniste. Elle a des amis à Port-Royal : où n'en a-t-elle pas ? Elle leur reste fidèle dans le malheur, comme elle l'est toujours restée à tous ses amis, à Fouquet déchu, à Pomponne disgracié, à Retz, etc. : l'ingratitude a toujours été sa « bête d'aversion. » Mais l'amitié n'enchaîne pas son jugement. Elle saisit les ridicules de Port-Royal, comme elle saisit les ridicules de tout le monde. Elle n'entend rien aux « extrémités » où elle voit qu'on se porte de part et d'autre. Elle a des pages du meilleur sens sur l'Eglise, sur le scandale que certains prennent de certaines choses :

Vous vous trouvez embarrassé dans votre religion sur ce qui se passe à Rome et au conclave [1]. Mon pauvre cousin (Coulanges), vous vous méprenez. J'ai ouï dire qu'un homme d'un très bon esprit tira une conséquence toute contraire au sujet de ce qu'il voyait dans cette grande ville : il en conclut qu'il fallait que la religion chrétienne fût toute sainte et toute miraculeuse de subsister ainsi par elle-même au milieu de tant de désordres et de profanations : faites donc comme lui, tirez les mêmes conséquences, et songez que cette même ville a été autrefois baignée du sang d'un nombre infini de martyrs ; qu'aux premiers siècles toutes les intrigues du conclave se terminaient à choisir entre les prêtres celui qui paraissait avoir le

[1] Le Conclave de février-juillet 1691, d'où sortit Innocent XII, succédant à Alexandre VIII.

plus de zèle et de force pour soutenir le martyre ; qu'il y eut trente-sept Papes qui le souffrirent l'un après l'autre, sans que la certitude de cette fin leur fît fuir ni refuser une place où la mort était attachée, et quelle mort ! Vous n'avez qu'à lire cette histoire, pour vous persuader qu'une religion subsistante par un miracle continuel et dans son établissement et dans sa durée ne peut être une imagination des hommes...

Pour le Saint-Esprit, je ne crains point qu'il s'offense d'être si peu célébré dans le conclave ; il sait bien, et nous aussi, que c'est toujours lui qui les fait (les Papes) : oui, assurément, nous autres disciples de la Providence, nous ne prenons point le change, et nous savons par combien de sautes, par combien de mains, et par combien de volontés il fait toujours ce qu'il a résolu...

S. Pierre serait étonné de ce que vous voyez à Rome, mais sa charité lui ferait plaindre les hommes. Il faut séparer la religion des abus. La religion est pure et sainte, mais les hommes ont des passions et ils prennent le prétexte de la religion pour les satisfaire. La religion a raison, les hommes ont tort...

Elle a parfois la langue acérée pour les prédicateurs ; mais c'est par zèle pour la gloire de Dieu. Car, dit-elle, « comment peut-on aimer Dieu quand on n'entend jamais bien parler de lui ? » Mais elle n'est pas endurcie ; elle a ouï dire qu'il y a « un beau traité » *Du moyen de profiter des mauvais sermons ;* et elle demande à Dieu la grâce de les aimer en effet. Somme toute, elle n'est point si difficile : elle loue des gens que nous goûtons fort peu aujourd'hui. Elle en loue qui sont bien oubliés, M. Trouvé, M. Léné, le P. de La Ferté, etc. Elle ne s'entête pas dans ses préjugés : elle raconte qu'étant allée écouter un abbé Anselme, elle était toute prévenue contre lui : — « Je le trouvais Gascon, et c'était assez pour m'ôter la foi en ses paroles ; il m'a forcée de revenir de cet injuste jugement, et je le trouve un des bons prédicateurs que j'aie jamais entendus... » Et quand elle loue, c'est pour de bonnes raisons, authentiquement chrétiennes. Elle aime l'éloquence, mais elle veut surtout du sérieux, le sérieux de la vie chrétienne. Voilà pourquoi elle est si éprise de Bourdaloue. Et d'avoir ainsi aimé Bourdaloue, n'est-ce pas le meilleur éloge à faire d'elle ? Si Bourdaloue reparaissait de nos jours en chaire, que de grandes dames, qui se croient grandes chrétiennes et de grand goût, le fuiraient !... Mme de Sévigné n'en parle que sur le mode lyrique :

Ah ! Bourdaloue ! quelles divines vérités vous nous avez dites aujourd'hui sur la mort !...

Si nous n'avons pas bien fait nos Pâques, ce n'est vraiment pas la faute du P. Bourdaloue : jamais il n'a si bien prêché que cette année, jamais son zèle n'a éclaté d'une manière plus triomphante. J'en suis charmée, j'en suis enlevée...

Bourdaloue prêcha comme un ange du ciel...

J'ai été en Bourdaloue. Tout ce qui est au monde était à ce sermon, et ce sermon était digne de tout ce qui l'écoutait...

Le maréchal de Gramont était l'autre jour si transporté de la beauté d'un sermon de Bourdaloue, qu'il s'écria tout haut en un endroit qui le toucha : *Mordieu, il a raison !...*

Bourdaloue frappe toujours comme un sourd, disant des vérités à bride abattue, parlant à tort et à travers contre l'adultère : sauve qui peut, il va toujours son chemin...

Il m'a souvent ôté la respiration, par l'extrême attention avec laquelle on est pendu à la force et à la justesse de ses discours, et je ne respirais que quand il lui plaisait de les finir...

Elle a un sens fort juste de ce qu'il y a d'excessif dans la rigueur avec laquelle tant de prêtres de son temps, sous couleur de respect, éloignent les âmes de la communion :

Ceux qui conduisent les âmes ne devraient jamais faire la menace de la profanation du Corps de Jésus-Christ, sans avertir que si nous n'y participons, nous n'aurons jamais la vie éternelle : *ces deux choses ne devraient jamais se séparer.* Si nous sommes bien disposés, il faut en approcher toujours ; et si nous sommes dans le péché, il ne faut jamais s'en approcher, mais il faut s'efforcer de se mettre dans l'état où il nous est permis de nous en approcher, plutôt que de demeurer tranquille dans la séparation de ce divin mystère qui est une fausse paix...

Il y a longtemps que, considérant l'extrême respect que l'on a pour ce saint mystère, et avec quelle rigueur on en conçoit les préparations, dont on ne veut rien rabattre, je suis tentée de dire, *basta la meta* (moitié suffirait) ; car enfin si tous les fidèles suivaient ces idées là-dessus, il ne faudrait plus penser à l'exercice extérieur de la religion...

Elle n'aime pas les communions d'apparat, de cérémonie, « *sans autre raison* que la représentation extérieure » :

J'aimerais mieux ne pas édifier des sottes et des ignorantes, que de mettre tant au jeu dans une occasion si importante...

Le Roi a ôté l'obligation de communier dans la cérémonie des chevaliers du Saint-Esprit. Il y a longtemps que je le souhaitais, voyez un peu ce que c'est que de mêler cette sainte action avec la dissipation !

Elle a un très vif sentiment de la volonté de Dieu, de l'action de la Providence. Sans cesse elle revient sur cette pensée que tout échappe à la volonté de l'homme : — « J'ai toujours la Providence dans la tête : c'est ce qui fixe mes pensées et qui me donne du repos... Tous les événements d'ici-bas sont des jeux de la Providence. Je la regarde faire et je médite sans cesse sur notre dépendance... Il en faut revenir à la Providence. Et le moyen de vivre sans cette divine doctrine ? Il faudrait se pendre vingt fois le jour... Peut-on douter de la Providence, et que le canon qui a choisi de loin M. de Turenne entre dix hommes qui étaient autour de lui ne fût chargé depuis une éternité ?... Ce qui serait vraiment inconcevable, ce serait que Dieu eût fait le monde sans régler tout ce qui s'y fait... Si vous ne mettez la volonté de Dieu pour toute règle, pour tout ordre, vous tomberez dans de grands inconvénients... Il me faut l'Auteur de l'univers pour raison de tout... »

Elle souffre de ne pas aimer Dieu davantage. Elle prend de bonnes résolutions ; mais « un souffle, un rayon de soleil emporte bientôt toutes ces réflexions du soir, » avoue-t-elle gentiment :

Une de mes grandes envies, c'est d'être dévote... Je ne suis ni à Dieu ni au diable : cet état m'ennuie, quoique entre nous je le trouve le plus naturel du monde. On n'est point au diable, parce qu'on craint Dieu et qu'au fond on a un principe de religion ; on n'est point à Dieu aussi, parce que sa loi est dure, et

qu'on n'aime point à se détruire soi-même. Cela compose les tièdes dont le grand nombre ne m'inquiète point du tout ; j'entre dans leurs raisons. Cependant Dieu les hait : il faut donc en sortir, voilà la difficulté.

Elle était charitable. Elle aurait voulu multiplier ses aumônes : — « Quand vous me parlez de mes libéralités, c'est pour me faire honte. Quelle poussière, au prix de ce que je voudrais faire !... Plaignez-moi de ne pas donner plus !... Je souffre assez toute ma vie en ne donnant pas ce que je voudrais !... La volonté de donner et le pouvoir de donner sont deux choses quasi toujours séparées !... Je ne trouverais rien de si divin que le pouvoir de donner et la volonté de le faire à propos... »

Elle a été charitable dans ses paroles aussi et ses jugements. N'en jugent autrement que ceux qui ne la connaissent que par certaines pages ou mots d'esprit qui sont ressassés partout. Certes elle avait de l'esprit ; elle excelle à croquer une toilette, une attitude ridicule ; elle s'est oubliée deux ou trois fois à un certain persiflage sur des sujets graves ou douloureux, mais c'est qu'elle a tant d'esprit, que l'émotion même ne le lui fait pas perdre ; et puis l'on a l'impression qu'elle songe, dans son badinage, beaucoup moins à exprimer son propre sentiment qu'à divertir son insensible fille. Pour le reste, « lisez ces milliers de lettres, dit M. Marc des Granges, vous n'y trouverez pas une médisance... Jamais elle ne jouera, elle si spirituelle et si mordante, avec une réputation. » Même quand elle pique, c'est sans fiel. Et c'est surtout le bien qu'elle sait dire, ce qui n'est pas le fait d'une mauvaise langue. Et elle s'y étend avec une complaisance, avec un bonheur tranquille qui est vraiment la marque d'un fonds d'âme sincèrement charitable.

Elle aime l'humilité, non pas chez les autres seulement, comme il est aisé de faire, mais pour elle-même :

J'aime à n'être comptée pour rien : c'est une joie qui ne peut jamais manquer... Je suis comme une violette aisée à cacher ; je ne tiens aucune place ni aucun rang sur terre...

Ma fille, vous vous accommodez de votre place souveraine, exposée, brillante ; et moi de ma médiocre fortune, et de mon obscurité...

Quelle différence, ma fille, de la vie que vous faites à Avignon, tout à la grande, toute brillante, avec celle que nous faisons ici, toute médiocre, toute simple ! Cela est dans l'ordre de Dieu...

Je vous manderai si ce livre est à la portée de mon intelligence. S'il n'y est pas, je le quitterai humblement, renonçant à la sotte vanité de contrefaire l'éclairée quand je ne la suis pas...

Un pauvre pécheur devrait se tenir dans le silence, pénétré de la miséricorde de Dieu sur lui, uniquement occupé de son bonheur et de la sensible reconnaissance qu'il doit à son Sauveur de l'avoir séparé et distingué entre tant d'autres, sans aucun mérite, et par une grâce toute gratuite. C'est ainsi que l'on conserve l'humilité chrétienne...

Elle ne fut pas une sainte, mais elle était la petite-fille d'une Sainte. Et l'on ne peut pas dire que sa grand'mère, sainte Jeanne de Chantal, n'ait pas été exaucée dans la prière qu'elle adressait à Dieu pour la Première Communion de sa petite Marie (orpheline, à un an, de père, Celse de Rabutin-Chantal, tué à la guerre contre les Anglais, 1627, — et, six ans plus tard, orpheline de mère) :

Pour notre petite orpheline (écrit la Sainte), que la divine bonté de Dieu lui soit Père, Mère, et toutes choses !

Le cœur m'attendrit fort quand je la regarde : je la remets de bon cœur entre les mains de Dieu et de sa Sainte Mère.

L'éducation de notre chère pouponne me touche à cœur : j'aime cette enfant comme j'aimais son père, et tout pour le ciel.

Je me réjouis de la grâce qu'elle aura de communier à Pâques : j'en aurai bien mémoire, et prie Dieu qu'à cette réception de notre doux Sauveur, il lui plaise de prendre une si entière possession de cette petite âme, qu'à jamais elle soit sienne !

II. — Henriette-Anne Stuart d'Angleterre, duchesse d'Orléans, a fait récemment l'objet de nouvelles recherches (André Beaunier, *Revue hebd.*, 29 janvier et 5 fév. 1921 ; Dora Melegari, *Revue hebd.*, 28 août et 4 sept. 1920). Morte à vingt-six ans, en 1670, elle serait bien oubliée aujourd'hui sans l'Oraison funèbre de Bossuet. Elle avait été cependant neuf ans le centre de l'agrément et des plaisirs. Elle marque, dit Sainte-Beuve, le plus beau ou du moins le plus gracieux moment de la Cour de Louis XIV : il y eut, après elle, plus de splendeur et de grandeur imposante peut-être, mais moins de distinction et de finesse. Elle a contribué efficacement à fixer le goût français du XVII^e siècle dans sa pureté. Elle était la séduction même : Louis XIV lui a confié, auprès de son frère le roi Charles II d'Angleterre, des missions diplomatiques (d'ailleurs d'une moralité contestable) dont elle s'est acquittée avec un succès étonnant. Elle ne fut pas une sainte, encore qu'elle n'ait pas été non plus tout ce qu'on a dit. On a dit qu'elle était un esprit fort : ce n'est pas vrai, elle n'a certainement jamais songé à opposer à la foi une philosophie quelconque : au printemps de 1660, peu de semaines avant la restauration de la monarchie en Angleterre, nous la voyons envoyer un scapulaire au roi son frère, et celui-ci lui promet de le porter pour l'amour d'elle [1]. Sa mère l'avait fait élever à la Visitation de Chaillot ; mais « la grande jeunesse, avec la liberté de la cour, l'emporta », dit le manuscrit des Visitandines. Dès l'âge de neuf ans (février 1654), on la faisait figurer au bal de la cour pour le mariage du prince de Conti : elle y parut comme une « gracieuse aurore » ; et deux mois plus tard, elle eut un rôle dans le ballet royal des *Noces de Thétis et de Pélée,* œuvre de Benserade, où le jeune roi était Apollon que les Muses environnaient. Elle n'a pas connu de désordres retentissants. Sa plus forte inclination fut pour Louis XIV ; elle eût été ravie de l'épouser, mais elle céda devant la raison d'Etat. Elle perdit

[1] Sur l'abjuration *in extremis* de ce pauvre roi, voir *Ami* 1903, p. 1041-2. — Sa sœur, notre Henriette, était née le 16 juin 1644 à Exeter, où sa mère avait dû chercher refuge contre la Révolution qui, moins de cinq ans plus tard (30 janv. 1649), devait envoyer Charles I^er à l'échafaud. Elle avait reçu, par la volonté du roi son père, le baptême anglican à Exeter ; mais sa mère lui fit donner, dès le premier jour, une éducation catholique.

sa mère [1] en 1669 : l'Oraison funèbre qu'en prononça Bossuet deux mois plus tard (16 nov. 1669, à la Visitation de Chaillot) lui fit une profonde impression. Elle comprit qu'elle devait réformer sa vie et y faire une place à la piété. Elle prit pour guide le prédicateur dont la parole l'avait touchée ; et toutes les semaines Bossuet se rendait chez elle pour l'instruire et la conseiller. Elle apprit de lui ce que c'est que la conformité à la volonté de Dieu, et à être « douce envers la mort » : ni l'évêque ni la pénitente ne pensaient que ce dût être pour si tôt.

Sa fin eut la rapidité de la foudre. Une douleur subite au côté, un bain dans la rivière (29 juin 1670). Elle en sort avec une si mauvaise mine, que Monsieur lui-même, son époux, en est frappé. Elle demande un verre d'eau de chicorée. A peine elle l'a bu, qu'elle se prend le côté et crie : d'inconcevables douleurs l'ont saisie, il faut la coucher, les médecins accourus ne lui apportent aucun soulagement. Elle déclare qu'elle va mourir, et demande un confesseur, puis dit à son mari [2] en l'embrassant, avec une douceur et un air capables d'attendrir le cœur le plus barbare : — « Hélas ! Monsieur, vous ne m'aimez plus ! Il y a longtemps, mais cela est injuste, je ne vous ai jamais manqué ! » Tout le monde pleurait.

Les douleurs ne cessant d'augmenter, l'idée lui vient d'un empoisonnement par mégarde, et elle demande qu'on examine l'eau qu'elle a bue... Sa première femme de chambre en avale un verre, Mme de Meckelbourg également... On lui donne un contre-poison, on la saigne, on lui applique mille remèdes, sans résultat. Jamais d'ailleurs elle-même n'eut un moment d'espérance, et elle ne sembla pas regretter la vie : — « Il n'y a pas de remède, » disait-elle avec la même douceur et la même tranquillité que si elle avait parlé d'une chose ordinaire...

Toute la cour l'entourait. Au roi, accouru à son chevet, elle dit, en prenant congé de lui, qu'il « perdait la plus véritable servante qu'il aurait jamais ! »

— « Voyez, dit-elle à son confesseur M. Feuillet, en quel état je suis réduite !

— « En bon état, fait-il, vous confesserez à présent qu'il y a un Dieu que vous avez très peu connu pendant votre vie. »

En voilà un qui ne devait pas passer pour mettre des coussins sous les coudes des pécheurs !

Puis, c'est Bossuet qui arrive : — « Madame, l'espérance ! » dit-il. — « Oui, répond-elle en se tournant péniblement vers lui, je l'ai tout entière, je suis résolue à la mort, je suis soumise à Dieu, j'espère en sa miséricorde ».

Ni la gloire ni la jeunesse n'auront un soupir, dit Bossuet dans son Oraison funèbre (à St-Denis, 21 août 1670), et ce n'est pas là une exagération oratoire : les historiens parlent comme le panégyriste. — « Elle ne tourna jamais son esprit du côté de la vie », écrit Mme de Lafayette. — Bossuet poursuit :

> Un regret immense de ses péchés ne lui permet pas de regretter autre chose. Elle demande le crucifix sur lequel elle avait vu expirer la reine sa belle-mère (Anne d'Autriche, † 1667), comme pour y recueillir les impressions de constance et de piété que cette âme vraiment chrétienne y avait laissées avec les derniers soupirs. A la vue d'un si grand objet n'attendez pas de cette princesse des discours étudiés et magnifiques ; une sainte simplicité fait ici toute la grandeur. Elle s'écrie : « O mon Dieu, pourquoi n'ai-je pas toujours mis en vous ma confiance ?... » Qu'elle nous parut au-dessus de ces lâches chrétiens qui s'imaginent avancer leur mort quand ils préparent leur confession... ! Madame appelle les prêtres plutôt que les médecins ; elle demande d'elle-même les sacrements de l'Eglise : la Pénitence avec componction ; l'Eucharistie avec crainte, et puis avec confiance ; la sainte Onction des mourants avec un pieux empressement. Bien loin d'en être effrayée, elle veut la recevoir avec connaissance : elle écoute l'explication de ces saintes cérémonies, de ces prières apostoliques qui, par une espèce de charme divin, suspendent les douleurs les plus violentes, qui font oublier la mort (je l'ai vu souvent) à qui les écoute avec foi ; elle les suit, elle s'y conforme ; on lui voit paisiblement présenter son corps à cette huile sacrée, ou plutôt au sang de Jésus qui coule si abondamment avec cette précieuse liqueur...

Des bruits d'empoisonnement ayant circulé (on avait accusé le marquis d'Effiat et le chevalier de Lorraine, favori du duc d'Orléans et qui ne cessait de monter son maître contre la duchesse), on fit l'autopsie, et il parut en résulter que la mort avait été naturelle, tous les organes étant dans un état déplorable. La douleur du roi d'Angleterre fut violente et durable, celle de Louis XIV passagère, celle de Monsieur ne fut pas non plus de longue durée, puisque, presque au retour des funérailles de son épouse, il pensait (nous dit la Grande Mademoiselle) à un mariage avec sa cousine de Montpensier.

III. — *Le centenaire de Tallemant des Réaux :* titre d'un article de M. Emile Magne dans *Revue hebdom.* du 15 nov. 1919 : Tallemant en effet, qui a et qui mérite la réputation d'être la pire langue du XVIIe siècle, est né les premiers jours de novembre 1619, à La Rochelle. Voilà un centenaire qui a dû passer inaperçu aux yeux de beaucoup. Il a son intérêt pourtant, et de premier ordre, en histoire littéraire ; et de plus, pour nous, c'est le centenaire d'un converti. Ces Tallemant étaient originaires de Tournai (alors Pays-Bas espagnols). Huguenots fanatiques, ils durent fuir devant les rigueurs de Marguerite de Parme et vinrent s'établir à La Rochelle. C'étaient gens de commerce, qui, leurs affaires ayant prospéré, vont à Bordeaux (1627) ouvrir une maison de banque, pour s'installer enfin à Paris vers 1635 [1], à la tête d'une fortune considérable qu'ils se sentent appelés à accroître

[1] Henriette-Marie de France, fille de Henri IV et reine d'Angleterre, † 10 sept. 1669 à la Visitation de Chaillot, qu'elle avait fondée en 1650 et où elle passa chrétiennement le reste de sa vie (Chaillot, aujourd'hui l'un des points les plus brillants du Paris moderne, n'était alors qu'un « village près de Paris »).

[2] Le seul homme peut-être qui fût demeuré insensible au charme de son épouse. Elle l'avait épousé à moins de seize ans, en 1660, six mois après le mariage de Louis XIV (dont le duc était le frère).

[1] Rue des Petits-Champs (aujourd'hui encore quartier de la Bourse et de la Banque).

par des agiotages plus considérables encore. Notre jeune homme, le futur auteur des *Historiettes*, Gédéon Tallemant, achève alors ses études d'humanités ; il possède le latin et le grec, l'espagnol et l'italien. Son père voudrait le pousser vers le droit ; il rêve d'en faire un conseiller au Parlement : les Tallemant, unis aux familles Bigot et Rambouillet, sont devenus peu à peu, par des mariages et des associations d'intérêts, semblables à une tribu. Ils s'emparent, les achetant successivement, des grosses charges de l'Etat. Ils détiennent les fermes et les grands emplois des finances ; ils envahissent le conseil du roi et le Parlement. Pierre Tallemant, en outre, le père de notre héros, dispose d'une puissance illimitée, grâce à son commerce étroit avec Richelieu, dont il administre les biens. Les enfants de ténèbres ont toujours été plus experts que les enfants de lumière à tirer à eux la puissance de l'argent, même dans les pays où ils ne sont qu'une très faible minorité ; ils n'ont point la conscience liée par les mêmes scrupules que nous, et c'est une des causes, universellement constatées, qui expliquent l'avance prise par les protestants en fait de prospérité matérielle.

Le jeune Gédéon Tallemant, le futur auteur des *Historiettes*, n'entre point dans les vues paternelles. Il est tout autrement précoce encore au plaisir qu'à l'étude. Il ne rêve que belles. Il prend ses degrés en droit pour complaire aux siens ; mais l'état de dilettante lui semble être celui qui lui convient le mieux. Et comme son père n'y acquiesce pas du tout et que la désunion se met dans la famille, le jeune homme décide d'en finir et de se libérer par le mariage. Il a remarqué, chez le financier Rambouillet dont les fils sont ses compagnons de plaisir, une enfant au visage de madone : elle n'a pas douze ans encore, mais il attendra, et l'on convient que deux ans plus tard les deux jeunes gens seront unis : ce qui se fera, par-devant notaire, le 12 janvier 1646, et, le dimanche suivant 14, au temple de Charenton [1].

Dès lors, son avenir fixé, il se livre, l'âme sereine, à ses goûts de société. C'est vers ce temps de ses fiançailles (1644) qu'il entre à l'Hôtel de Rambouillet. Par qui y fut-il introduit ? on ne sait. Son futur beau-père, Rambouillet du Plessis, d'origine rustaude, n'était aucunement apparenté à la noble famille des Rambouillet d'Angennes. Peut-être celle-ci, souvent à court d'argent, eut-elle recours à la riche banque des Tallemant. Toujours est-il que Gédéon est rapidement accueilli, son esprit et sa culture aidant, dans l'intimité de la marquise. Peu à peu il deviendra, comme il l'écrit dans une requête présentée au Conseil royal, son « très particulier ami » et son confident de prédilection. Hôte assidu de la Chambre Bleue, il s'y lie d'une amitié admirative à Voiture et à tous les gens de lettres et seigneurs dont on retrouvera après deux siècles les portraits dans son œuvre. Il participe aux jeux littéraires, aux divertissements galants et aux sports de cette gaie maison. Il donne deux madrigaux à la fameuse *Guirlande de Julie* et enregistre, au fur et à mesure de leur production, les plus belles poésies, les plus belles lettres, les plus caustiques anecdotes lues ou rapportées dans ce cercle souriant.

Plus tard, après la mort de Voiture († 1648), pendant la période de la Fronde qui vide l'Hôtel, et jusqu'en 1665, il demeure fidèle à la marquise abandonnée dans sa solitude douloureuse [1]. — Ce qui ne l'empêche pas de fréquenter d'autres maisons qui attirent les transfuges de la rue St-Thomas du Louvre. Il traverse, mais pour en rire, le salon de Madeleine de Scudéry, et assiste à quelques-unes de ces séances du « samedi » où l'on rédigeait la *Gazette de Tendre*. Il hante le cercle de la comtesse de la Suze, mais rompt rapidement avec ces grotesques chez qui il n'était allé que pour enrichir sa collection d'anecdotes médisantes. Ses relations s'étendent à toute la société parisienne. Patru lui ouvre des jours sur le monde du Palais ; d'Ablancourt, sur le monde des pédants, les d'Aubignac, les Ménage, les Costar ; l'acteur Mondory, sur la bande bigarrée des comédiens. Par Boisrobert il réunit des documents précieux sur Richelieu et ses familiers. Chez Mme de Gondran il rencontre les Sévigné ; chez son beau-frère Antoine de la Sablière, La Fontaine. L'Académie, où sont entrés son frère François et son cousin Paul (revenus au catholicisme), n'a point de secrets pour lui. Ninon de Lenclos, la fameuse courtisane aimée de toutes les grandeurs mondaines d'alors, l'admet, après 1680, dans son groupe philosophique, et il est le confident de ses méditations de septuagénaire sur l'existence de Dieu et la vie future (elle devait atteindre le nonagénariat, † 1706). Sa famille même enfin, extrêmement nombreuse, alliée à toute la finance du temps et nantie de charges importantes dans la Maison du roi ou au Parlement, lui ouvre les demeures des grands bourgeois, fermées aux simples curieux. Bref, on peut affirmer que nul contemporain de quelque notoriété ne lui est resté ignoré.

Il fréquentait même chez les Jésuites. Il fut l'ami du P. Rapin († 1687). Il écrivit des vers à son adresse. Et c'est grâce aux prêches enflammés du P. Rapin qu'il reviendra enfin au catholicisme, en 1685. Son frère François et son cousin Paul, on l'a vu plus haut, l'avaient devancé (de plus de vingt ans) dans la voie du retour et étaient entrés l'un et l'autre dans les ordres (François, aumônier du roi en 1669). Sa femme aussi avait abjuré le protestantisme dès 1665 ; et Tallemant ne lui en garda point rancune. Il n'avait rien d'un convaincu du

[1] Voir, sur le mariage de Tallemant, un récent travail, très circonstancié, de M. Em. Magne, d'après des documents inédits (*Revue Bleue*, 21 mai 1921).

[1] Entre temps, il a profité de la déconfiture d'un marquis criblé de dettes pour acquérir tout un lot de terres aux confins d'Anjou et de Touraine (1651), ce qui l'élève à la dignité de seigneur du Plessis-Rideau, Orval, Bassée, Rivière et autres lieux. Peu après, des lettres royales l'autorisent à changer en des Réaux le nom de sa châtellenie du Plessis-Rideau.

calvinisme, et son scepticisme lui défendait d'envisager avec violence la question religieuse. Il abjura le 17 juillet 1685, entre les mains du P. Rapin. C'était trois mois avant la Révocation de l'Edit de Nantes. On a prétendu que la peur de la Révocation et de ses suites n'avait pas été étrangère à sa conversion. On est toujours prêt à prétendre de ces sortes de choses, à invoquer toutes les raisons, sauf la bonne, pour expliquer les opérations de la grâce. C'est affaire, en tous cas, entre Tallemant et l'éminent jésuite qui eut à juger de ses dispositions. Il s'éteignit le 10 novembre 1692. Une de ses filles avait refusé de le suivre dans son retour et s'était réfugiée en Angleterre.

Il mourait sans avoir rien publié, que quelques épistoles et poésies fugitives. Mais il laissait des manuscrits, et terribles : 1° des *Mémoires sur la Régence d'Anne d'Autriche,* qui ne nous sont point parvenus, et 2° son recueil d'*Historiettes.* Il les avait rédigées aux environs de la quarantaine, entre 1657 et 1659. Sa grande confidente, en ce travail, fut la marquise de Rambouillet, qui lui fournit même la substance de maintes pages. Quand on songe à ce qu'il y a de crudités et de médisances de la dernière indélicatesse dans l'œuvre de Tallemant, on voit ce qu'il faut penser de l'épuration du goût dont la critique fait honneur à la célèbre marquise. Ces sortes d'épurations sont quelque chose d'assez relatif. Déjà la critique ancienne faisait unanimement honneur à Aristophane d'avoir épuré le goût comique à Athènes : qu'était-ce donc avant lui ?...

Tallemant avait conscience d'écrire pour l'utilité des historiens à venir, mais il n'eut garde de rien publier. Bussy tâta de la Bastille pour une *Histoire amoureuse des Gaules* qui n'était même pas imprimée et dont il avait eu le tort seulement de communiquer le manuscrit à Mme de La Baume : de quoi n'eût pas tâté Tallemant... ! — Il confia son œuvre à ses héritiers. Ceux-ci se la transmirent pieusement de père en fils, et furent plus de deux siècles à juger que la publication en eût été chose de trop de risque. Un érudit magistrat, Monmerqué (né 1780, † 1860), se décida enfin à courir le risque et publia des *Historiettes* une Ire édition en 1833-1835, 6 vol. in-8, — puis, enhardi par le succès d'enthousiasme qui l'accueillit, une nouvelle édition, plus complète, en 1840, 10 vol. in-12, — enfin, en 1853-1860, en 9 vol. in-8, une troisième édition, la plus complète de toutes, encore qu'il ait dû y pratiquer la suppression de quelques passages d'une crudité trop cynique.

Tallemant, avec cette publication, entrait dans la gloire littéraire. Il est l'un de nos mémorialistes les plus pittoresques. Un esprit prodigieux, une intarissable bonne humeur, l'ironie, la causticité coulent sans discontinuer tout au long de cette œuvre. Nul (et pas même Brantôme à qui on l'a comparé) ne campe ses héros avec une plus curieuse originalité. Son style n'emprunte ses formes à aucun modèle du temps. Aucune trace de lourdeur romanesque, nul vestige de préciosité : tout est simple, vif, lumineux.

Et il prenait la première place aussi parmi les historiens de la société française du milieu du XVIIe siècle. Il s'en donne comme le peintre rigoureusement épris d'exactitude. Il contrôle toutes ses informations : ce qui ne veut pas dire qu'elles soient vraies. Quand on est curieux à ce point (et il l'est « comme on ne l'est pas, » disait Sainte-Beuve), il n'est pas possible qu'on évite l'écueil de toute curiosité immodérée : ne chercher que le mal. Et le châtiment de qui cherche le mal, c'est de le trouver toujours, attendu qu'il est partout. Le bien parfait n'est nulle part au monde ; il est toujours mêlé d'ombres. Et les gens comme Tallemant n'ont d'yeux que pour les ombres. La manie de médire est la plus sûre pourvoyeuse de la calomnie.

On vient de publier, dans la collection des *Chefs-d'œuvre méconnus,* un choix des *Historiettes* de Tallemant, sous ce titre : **Le Cardinal de Richelieu, sa famille, son favori Bois-Robert,** introduction et notes par Emile Magne, in-12 de 224 p., 12 f. [1]. Ce que l'on vient de lire suffit à dire ce que c'est que ce recueil, et ce que l'on y trouvera. Près de 100 pages sont données à Richelieu, le reste au cardinal Alphonse son frère, archevêque d'Aix, puis de Lyon, au maréchal de Brézé son beau-frère, au duc de Brézé son neveu, à la duchesse d'Aiguillon sa nièce, au maréchal de La Meilleraye son cousin, au maréchal de Gramont son parent par alliance, au « plaisant abbé » de Boisrobert (que l'on orthographiait alors avec un trait d'union), né Le Metel, né huguenot, avocat au barreau de Rouen, puis catholique et prêtre à vingt-six ans (1623), abbé de Boisrobert et chanoine de Rouen, aumônier du roi et conseiller d'Etat, † 1662 : M. E. Magne, l'un de nos plus minutieux et de nos plus fins connaisseurs du XVIIe siècle, lui a consacré jadis (1909) un volume : *Le plaisant abbé de Boisrobert, fondateur de l'Académie Française* (Paris, Mercure de France) (on l'appelle « fondateur », parce qu'il fut un des premiers membres de la société Conrart et que c'est par lui que Richelieu fit proposer à ladite société de lui donner sa protection et une existence officielle).

IV. — Dans cette Collection des *Chefs-d'œuvre méconnus,* ont paru encore, cette année :

Lettres du temps de la Fronde, par Gui Patin, introd. et notes par André Thérive, 240 p. Encore un médisant. Sa famille (d'honnête bourgeoisie du Beauvaisis : son père était intendant du seigneur de Houdan) le vouait à la cléricature, où un bénéfice lui était assuré. Il n'en veut rien savoir, et, sans ressources, les siens lui coupant les vivres, se donne à son goût pour la médecine, en quoi il est docteur à vingt-six ans (1627). Tout lui a toujours réussi : il fait un beau mariage, devient titulaire de la chaire de botanique, d'anatomie et de pharmaceutique au Collège de France, doyen de la Faculté, etc. Avec cela, il n'est jamais content de rien,

[1] Editions Bossard, Paris, rue Madame, 43. Sur cette Collection, qui est de grand luxe, sur papier Bibliophile Inaltérable de Renage et d'Annonay (au prix unique de 12 f.), voir ce qui a été dit ici, p. 85-87, à propos des *Ecrits et Lettres politiques de Fénelon,* qui en font partie.

ni de personne. Et comme il écrit à ravir, il s'en donne à cœur joie de récriminer contre l'univers. Il ne voit autour de lui que misère, avarice, vanité, imposture, fourberie. Il est incapable de voir autre chose. Aime-t-il seulement sa patrie ? S'il l'aimait vraiment, il n'y découvrirait pas que des tares. Surtout il ne parlerait pas avec tant de légèreté de la guerre civile, de l'appel à l'étranger, de la trahison. Il semble n'avoir pas perdu toute foi ; mais il prend toutes libertés vis-à-vis des hommes d'Eglise, des formes extérieures du culte, voire des Sacrements. — De sa vaste correspondance, qui va de 1630 à 1672, date de sa mort, un premier recueil fut publié en 1683, à Francfort, probablement par son fils Charles (qui, pendu en effigie le 15 mars 1668 pour trafic de pasquils révolutionnaires et antifrançais avec des éditeurs hollandais, vivait en exil). Ce fut un succès étourdissant, car c'était vraiment une des plus fines plumes du grand siècle, qui avait seulement le tort de ne s'exercer qu'à médire ; et des éditions accrues ne cessèrent de s'en succéder, au cours des trente années suivantes, à Cologne, à Rotterdam, à Amsterdam, à La Haye, même à Paris. — On nous donne ici ses Lettres du temps de la Fronde, parce que c'est à cette époque que sa plume prend le tour le plus curieux et le plus vif. Et puis il y a surtout, pour les historiens, l'intérêt qui s'attache à ces événements. Il est très anti-Mazarin, et l'on peut incriminer son ton. Mais Mazarin avait contre lui, en ces années de Fronde (1648-1653), tout ce qu'il y avait d'honnête dans le royaume, à commencer par des gens d'une discrétion aussi consommée que S. Vincent de Paul et Olier (cf. *Ami* 1911, p. 1045-7).

Vie de Rancé, par Chateaubriand, introd. et notes de Julien Benda, 322 p. C'est le dernier ouvrage de Chateaubriand, qui l'écrivit en 1844, à soixante-quinze ans. Il céda, en l'écrivant, aux instances de son « directeur », le bon abbé Séguin. Celui-ci pensait échauffer la dévotion assez tiède de son difficile pénitent, en orientant vers le réformateur de la Trappe le cours de son imagination. Chateaubriand se rebella d'abord ; puis, s'y étant mis, il aperçut que Rancé c'est bien la Trappe en effet, mais c'est aussi, et durant les trente premières années de sa vie, le grand monde du XVIIe siècle (Rancé, né 1626, prêtre en 1651, vie d'abord très dissipée, puis conversion en 1657, et retraite à la Trappe en 1663, † 1700). Rancé, ce sera pour lui un thème à tableaux émouvants, à conjectures excitantes, à hautes vues générales, à digressions extraordinaires (il trouve moyen d'y raconter son propre voyage à Londres, l'assassinat de Paul-Louis Courier, d'y glisser un couplet sur la Correspondance de Voltaire, un éloge de George Sand). Ce sera surtout une occasion de dire sa propre vie et de clamer sa propre âme : Rancé devient ici, dit M. Benda, « le solitaire fatal, jeté aux pieds de la croix par les orages de la passion, dont les derniers éclairs meurtrissent encore son front fier et charmant ; en même temps un virtuose du désenchantement..., et aussi, par endroits, un dilettante de la piété..., la dernière incarnation de *René* ». Ce n'est pas un livre d'histoire : pour connaître Rancé, il faudra lire autre chose ; mais pour connaître Chateaubriand, c'est le plus vécu des documents, c'est une annexe infiniment intéressante des *Mémoires d'Outre-tombe* (terminés en 1841). Et puis, c'est toujours du Chateaubriand, et, sous les glaces de l'âge, la magie de sa prestigieuse plume.

De Paris à Cythère, par Gérard de Nerval, introd. et notes par Henri Clouard, 190 p. : titre qui fait d'abord écarquiller les yeux, comme si l'on était menacé de trouver ici quelque version en prose du trop fameux *Embarquement pour Cythère*. Heureusement il n'en est rien : la Cythère où nous débarque Gérard de Nerval, n'a rien à voir avec la Cythère antique chère à Watteau et à son triste siècle ; elle n'est plus que la moderne Cérigo. Et c'est un charmant récit de voyage (troublé de quelques aventures sentimentales) de Paris à Cérigo, *via* Genève, lacs suisses, Munich, Vienne, Trieste, Adriatique... Ce pauvre Gérard de Nerval, mort à quarante-six ans (1855), était un très grand poète, voué à une gloire éclatante s'il n'eût sombré dans la folie. Peut-être une anthologie de ses œuvres le mettra-t-elle un jour, pour la postérité, à l'un des premiers rangs. Sa folie remontait loin. Orphelin de mère de très bonne heure tandis que son père était major à la Grande Armée, il fut élevé par un grand-oncle, comme savent élever les grands-oncles. A seize ans il découvre, dans le grenier du grand-oncle, des livres de sciences occultes, il les dévore. En voilà pour la vie : l'irréel, la théosophie, l'illuminisme le hantent désormais et ne le quitteront plus... Pour comble de malheur, il va de bonne heure en Allemagne (il avait achevé, à dix-huit ans, une traduction de *Faust* qui lui valut ce mot de Gœthe : « Je ne me suis jamais si bien compris qu'en vous lisant ») ; il en sait par cœur les poètes et les philosophes :

« Ce fut là peut-être un des malheurs de sa destinée, dit Paul de St-Victor († 1881). Il faut avoir la tête forte et l'équilibre sûr pour descendre impunément dans le puits de la science germanique ; il en sort des vapeurs qui troublent et qui enivrent. L'Allemagne est le pays des hallucinations de l'intelligence. »

Il ne rêve plus que de voir l'Egypte, patrie des initiés, l'Asie, berceau des religions... En attendant, il lui faut se laisser enfermer dans une maison de santé. Libéré, il vole en Orient, à la recherche de l'éternelle Isis, en revient plus imbu encore de cabale, de magisme, d'initiations mystiques. Il vit en pleine chimère. Atteint de la manie ambulatoire, il vagabonde par les rues les plus bizarres de Paris, passe des nuits entières au quartier des Halles, dort dans des bouges ou chez des amis, écrit des pages de chefs-d'œuvre sur des tables de cabaret, fait à plusieurs reprises de nouveaux stages dans les maisons de santé, est hanté de l'idée de la mort, d'idées de suicide...

Le 26 janvier 1855, à l'aube d'une journée de neige, dans une des plus horribles ruelles du vieux Paris d'alors (la rue de la Vieille Lanterne, proche de la place du Châtelet), à quelques pas d'un cabaret qui était en même temps un garni à deux sous la nuit, des maraîchers découvrirent un homme pendu à un barreau de soupirail, près d'une grille d'égout. Il avait dans sa poche des papiers d'identité, un passeport pour l'Orient et les derniers feuillets d'*Aurelia*. Les gens du garni déclarèrent qu'on avait frappé à leur porte vers 3 h. du matin et qu'ils ne s'étaient point levés pour ouvrir, à cause du froid (18 degrés)... M. Clouard dit, dans sa très docte Introduction, qu' « il fut impossible de savoir si Gérard s'était suicidé dans un accès de folie ou s'il avait été pendu par de misérables rôdeurs » ; d'après Mme Arvède Barine, par contre (*Névrosés*, p. 360), il y eut enquête, qui établit qu'il y avait bien eu suicide... Une foule en larmes suivit son cercueil. Tous, dans le monde des lettres, l'aimaient sincèrement ; et il méritait vraiment toutes les sympathies. Seul, son père, l'ancien major, refusa toujours de s'occuper de lui, et l'abandonna jusque dans la mort : il autorisa, par lettre du 13 mars 1855, « MM. Théophile Gautier et Arsène Houssaye à faire poser immédiatement le marbre destiné au tombeau de son fils ». Le père, misanthrope invétéré, n'était-il pas aussi détraqué que le fils ? Le fils, dans une lettre, parle de l'influence que le goût de son père pour la solitude avait exercée sur lui.

Traité des Reliques, par Jean Calvin, introd. et notes par Albert Autin, 292 p. M. Cristiani, quelques mois avant la guerre, nous donnait, en traduction française (collection Bloud), le fameux traité de Luther, *De la Liberté du Chrétien :* il avait, pour ce, la permission de l'autorité compétente, en sorte que la défense de l'Index ne s'applique pas à sa traduction, munie des notes voulues. — Il eût été à souhaiter que, pour cette édition de Calvin, on pût se munir de la même autori-

sation : faute de quoi l'ouvrage tombe sous la prohibition formulée Cod. 1399, 4° : *Libri quorumvis acatholicorum, qui ex professo de religione tractant, nisi constet nihil in eis contra fidem catholicam contineri.* — Ce *Traité des Reliques* est de 1543. Calvin l'écrivit à Genève, où il était rentré définitivement et pour toujours en 1541 (après son bannissement de 1539, † 1564). Le titre exact en était : *Advertissement très utile du grand proffit qui reviendroit à la chrestienté s'il se faisoit un inventoire de tous les corps saincts et reliques qui sont tant en Italie qu'en France, Allemaigne, Hespaigne et autres royaumes et pays,* par M. Jehan Calvin : c'était, on le voit, moins un traité proprement dogmatique qu'une sorte d'enquête, ou mieux un projet d'enquête touchant l'authenticité des reliques alors exposées à la vénération des fidèles. Evidemment il y avait une enquête à faire ; mais ce n'était point l'affaire de Calvin. L'Eglise y procéda, et retira de la circulation, après le Concile de Trente, quantité de reliques reconnues fausses. De hauts personnages ecclésiastiques constataient le mal, bien avant le Concile de Trente (p. e. ce cardinal Louis d'Aragon qui, au cours de son *Voyage en France,* fait le procès de tant de reliques), mais sur un tout autre ton que Calvin. Le *Traité* de Calvin est un pamphlet, pamphlet du genre grave (Calvin n'a pas la manière d'Anatole France, heureusement), mais extrêmement spirituel, souple, varié, sinueux, sans plan arrêté, mais qui, en dépit des longueurs, va à son but obstinément : l'obstination vers un but fixé est un des grands caractères de la prose de Calvin. — A la suite du *Traité des Reliques,* on a ajouté, dans ce volume (p. 199-255), l'**Excuse à Messieurs les Nicodémites,** *sur la complaincte* (= protestation générale, le *cum* latin en composition traduisant l'idée de multiplicité) *qu'ils font de sa trop grande rigueur.* Le Nicodémisme, c'était l'erreur de certains adhérents de la secte qui prétendaient continuer à participer « de corps » aux cérémonies de l'Eglise romaine, se réclamant en ceci du patronage de Nicodème. Contre ces opportunistes, Calvin est impitoyable ; il n'admet aucun tempérament ; même à une duchesse Renée de Ferrare, qui, pour éviter la guerre dans le ménage, croyait pouvoir assister à la Messe, il formule une interdiction absolue : la messe est un blasphème ; qui y assiste se fait complice... Cette *Excuse* est de 1549. Calvin est un des premiers fondateurs de la grande prose française : on pourrait peut-être obtenir, pour quelques chapitres choisis, la même permission qui a été donnée à M. l'abbé Cristiani pour son Luther, d'autant que Calvin est un personnage tout autrement répulsif que Luther, et que son venin est beaucoup plus évaporé que le venin de Luther, tout autrement virulent et acide.

Entretiens d'Ariste et d'Eugène, par le P. Bouhours, introd. et notes par René Radouant, 256 p. : livre qui, publié en 1671, eut un éclatant succès, qui fut réimprimé coup sur coup et traduit en plusieurs langues. Bouhours († 1702, né 1628) est, à cette heure, le jésuite le plus à la mode de tout Paris ; il est des lundis du président de Lamoignon, des samedis de Madeleine de Scudéry ; il y rencontre ses confrères le P. Rapin et le P. Le Laboureur, les évêques Mascaron, Huet, Fléchier. Les lettres du temps nous le montrent dans le cabinet de Racine et à la table de Boileau. Les grandes dames l'invitent à faire séjour à la campagne pour y rétablir sa santé. Il est l'ami, mais très sincère et dévoué, de Bussy-Rabutin, ce qui peut bien passer pour le chef-d'œuvre de l'amabilité. Il est en effet le plus aimable des hommes ; il est indulgent ; il aime à plaire. Comme les personnages de ses dialogues, il a aux lèvres le sourire perpétuel. « L'esprit lui sort de tous côtés, » dit M^me^ de Sévigné. — Et il est une autorité en matière de langue, la première autorité d'alors : il a pris la succession de Vaugelas ; Bossuet, Saint-Evremond, Boileau recourent à ses lumières. Il reçoit un jour une lettre ainsi libellée : — « Je vous envoie les quatre premiers actes de ma tragédie, et je vous envoierai le cinquième dès que je l'aurai transcrit. Je vous supplie, mon Révérend Père, de prendre la peine de les lire et de marquer les fautes que je puis avoir faites contre la langue, dont vous êtes un de nos plus excellents maîtres » : ce billet était signé Racine, et l'on ne sait pas au juste de quelle tragédie il y est question ; mais c'était l'une de ces quatre, *Bajazet, Mithridate, Iphigénie,* ou *Phèdre.*

De ces *Entretiens* on nous donne ici les trois dialogues sur le *Je ne sais quoi,* sur le *Bel esprit* et (celui-ci de 115 pages) sur *La langue française.* — On a ajouté, en appendice, 20 pages du long factum dont l'académicien Barbier d'Aucour, avocat très ami des Jansénistes, a poursuivi les *Entretiens* de Bouhours.

Lettres sur l'éducation du Dauphin, suivies de **Lettres au maréchal de Bellefonds et au Roi,** de Bossuet, introd. et notes de M. Levesque, prêtre de St-Sulpice, 242 p. M. Levesque est cher à tous les fervents de Bossuet, depuis la découverte et la publication qu'il fit, voici bientôt vingt-cinq ans, d'un volumineux inédit du grand évêque *(Instruction sur les états d'oraison, Second traité,* cf. *Ami* 1898, p. 228-230) ; et l'on sait que c'est à lui, avec M. Urbain, qu'a été confiée la tâche de mener à bien la grande édition de la *Correspondance* de Bossuet (dont nous annoncions naguère les t. XI et XII, *Ami* p. 87-9) [1].

Les Lettres données ici sur l'éducation du Dauphin sont : la lettre-programme au Pape Innocent XI, trop peu connue (p. 39-69), une autre lettre au même Pape (p. 115-119), une quarantaine de lettres à Huet, sous-précepteur, une à Bussy-Rabutin, une au Dauphin lui-même (sur l'inattention, p. 127-135).

Les Lettres à Bellefonds nous disent l'étroite et chrétienne amitié qui unissait Bossuet à ce seigneur et la part qu'ils prirent ensemble à la conversion de M^me^ de la Vallière et à son entrée au Carmel : Bossuet fait preuve, en cette grande affaire de conversion, d'une délicatesse, d'un esprit de foi, d'un sens psychologique où n'a rien compris M. Bremond (dont M. Levesque fait justice, p. 25-6, cf. déjà p. 15).

Les Lettres au roi (suivies des réponses du roi) se rapportent aussi au temps du préceptorat. Il y eut alors la grosse question du refus d'absolution opposé par

[1] M. Levesque a publié encore, pendant la guerre, dans *Revue des Facultés catholiques de l'Ouest* (1917, tirage à part de 88 p., gr. in-8, Angers, J. Siraudeau), un Inédit de Fénelon, *Examen des principales questions agitées pendant les Conférences d'Issy* (les fameuses Conférences qui, après six mois de discussion, devaient aboutir, mars 1695, à la signature par Fénelon des XXXIV articles d'Issy, destinés à écarter le péril de quiétisme). Le manuscrit que M. Levesque publie est un de ces écrits par où Fénelon cherchait en l'atténuant à justifier la doctrine de M^me^ Guyon : on y verra avec quel art des nuances il l'expose ou la gaze pour éviter les censures des examinateurs (Bossuet, Noailles, Tronson). On y reconnaîtra les idées qui, développées sous une autre forme, n'ont rendu que trop célèbre l'*Explication des Maximes des Saints.* Bossuet a eu ces feuilles entre les mains et les a marquées de nombreux coups de crayon. M. Levesque les a fait revoir et annoter par M. Saudreau, qui a marqué les rectifications nécessaires pour les mettre d'accord avec la sûre doctrine mystique.

M. Levesque rappelle la lettre où Fénelon dit à l'abbé de Chantérac (30 octob. 1698) qu'avant de connaître M^me^ Guyon il n'avait jamais étudié la mystique. Ce fut son malheur : s'il avait connu auparavant les vrais mystiques, il eût eu chance d'être mis en garde contre les faux. M^me^ Guyon était une mauvaise porte pour entrer dans un domaine où il est facile de s'égarer.

M. Levesque vient de publier encore une longue Lettre inédite de Fénelon sur le jansénisme *(Bulletin de Litt. eccl.* de Toulouse, mai-juin 1921, p. 174-183). Le nom du destinataire n'est point marqué. Mais on la peut croire adressée à un chanoine de Leuze, du nom de Robert, en résidence à Mons. On en a d'autres, de Fénelon, à ce même personnage, et celles-ci avec leur suscription. Ce chanoine était un zélé défenseur de la doctrine catholique, en un milieu très janséniste. Fénelon l'encourageait, lui suggérait les réponses à faire aux subtilités des docteurs du parti. Ceux-ci, on le sait, cherchaient à s'appuyer sur S. Augustin. C'est contre les interprétations erronées de la pensée augustinienne que Fénelon, dans la lettre qui est publiée aujourd'hui, défend la liberté humaine (il se réfère surtout aux chap. 9 et 10 du liv. V de la *Cité de Dieu).* La lettre est datée de Cambrai, 23 nov. 1703.

un vicaire de Versailles à Mme de Montespan, à Pâques 1675 : Bossuet, consulté, ne peut qu'approuver la conduite du vicaire, et décide le roi à éloigner de la Cour la favorite. Celle-ci reviendra, mais Bossuet ne désarmera pas ; et, après plusieurs séparations suivies de rechutes, il finira par obtenir le départ définitif de la dame.

Lettres à d'Aubigné et à Mme des Ursins, par Mme de Maintenon, introd. et notes de Gonzague Truc, 304 p. Voici une des grandes calomniées du XVIIe siècle ; et peut-on dire enfin qu'il ne reste plus rien, chez personne, des imputations dont on a voulu charger sa mémoire ? Ce fut une grande chrétienne, forte de sa foi, de la clarté de son esprit, d'un bon sens robuste, solide, — Sa Solidité, l'appelait Louis XIV, — attentive à discipliner sa sensibilité, trop rigide peut-être parfois dans cette discipline ! mais qui l'en blâmera ? Le défaut est si rare ! Les esprits superficiels l'accusaient jadis de sécheresse ; la publication de ses lettres a dit, depuis, quelle âme ardente se cachait sous cette réserve voulue et nécessaire. La Providence lui a permis enfin de trouver pour les trésors de son cœur un placement sûr à Saint-Cyr ; et c'est là que se donne carrière en toute sainte liberté son âme d'éducatrice et d'apôtre (voir les trois volumes d'Extraits publiés par le P. Libercier). Elle n'aima jamais la Cour : — « Je pense quelquefois à la haine que Dieu m'a donnée de tout temps pour la Cour quoique cependant il m'y destinât et je vois avec reconnaissance que c'est qu'il m'y voulait sauver »[1]. Elle s'est abstenue de toute ingérence politique ; et il fallait que le roi insistât pour obtenir un avis d'elle. A la mort du roi, et dès la veille, elle se hâta de se réfugier à St-Cyr, où elle mourut en 1719. Elle écrivait à Mme des Ursins qui lui avait envoyé ses condoléances pour « le grand événement » : — « Je voudrais de tout mon cœur, madame, que votre état fût aussi heureux que le mien. J'ai vu mourir le Roi comme un saint et comme un héros. J'ai quitté le monde que je n'aimais pas ; je suis dans la plus aimable retraite que je puisse désirer... » (11 sept. 1715). On n'a pas manqué de lui reprocher d'avoir quitté Versailles dès la veille de la mort du roi. Mais c'est qu'elle voyait la mort imminente ; et alors... ? Qu'on prenne garde à sa situation... « Qu'était-elle officiellement ? dit M. Truc. Le tact, au fond, lui dicta ses gestes, alors comme toujours, et l'on peut dire qu'elle finit comme elle avait commencé, en toute raison »... Et d'ailleurs St-Cyr confine au parc de Versailles.

Le recueil de M. Truc comprend des lettres 1° à d'Aubigné son frère, un frère très encombrant, et qui avait grand besoin de la vigilance et des lumières de sa grande sœur : elle lui trace, 28 fév. 1678, tout un cadre pédagogique de l'éducation qu'il doit faire de sa femme, p. 69-77 : j'imagine que cette lettre n'est pas tombée sous les yeux de ladite épouse, qui n'eût pas manqué de trouver à sa belle-sœur les pires yeux de belle-mère qui soient ; — un autre jour, 27 sept. 1672, à d'Aubigné chargé d'un commandement en Hollande, elle écrit : — « Je vous recommande les catholiques, et je vous prie de n'être pas inhumain aux huguenots. Il faut attirer les gens par la douceur, Jésus-Christ nous en a montré l'exemple » : toute la politique religieuse de Mme de Maintenon est dans ces lignes ; — 2° à la princesse des Ursins, qui, par son influence sur la jeune reine, femme de Philippe V, arriva à gouverner presque l'Espagne, jusqu'à ce qu'une reine nouvelle, choisie pourtant par elle-même, l'écarta brutalement. — M. Truc nous annonce, pour un prochain volume, la Correspondance de Mme de Maintenon avec l'abbé Gobelin, son premier et sans doute son meilleur directeur, jusqu'au mariage royal.

[1] Cent fois elle a dépeint son martyre de tous les jours, les longues heures encombrées et vides, l'héroïque ennui de Versailles, ses nerfs *surtendus* qui n'obtiennent grâce qu'après dix heures du soir. — « Ah ! si je pouvais quitter ce pays-ci ! » a-t-elle dit souvent à Mlle d'Aumale, qui ajoute : « Et cela, fondant en larmes, seule avec moi et jetant les hauts cris. »

V. — Et voici que maintenant l'on a enfin entrepris de publier la Correspondance complète du plus grand des contemporains de Tallemant et de Gui Patin : S. Vincent de Paul[1].

On avait eu, jusqu'ici, des recueils méritoires, mais partiels : l'un, par exemple, se bornait à ce qui était à l'adresse des Filles de la Charité ; l'autre, à l'adresse des missionnaires ; le moins incomplet, celui de M. Pémartin (secrétaire général de la Congrégation de la Mission), nous donnait (1880), en 4 vol. in-8, 2041 lettres du Saint ; un choix de cette édition Pémartin paraissait en 1882, en 2 vol., 860 lettres ; tout récemment enfin, le recueil mince, mais exquis, de M. Calvet contribuait très heureusement à orienter vers S. Vincent de Paul la masse des lecteurs pressés à qui s'adresse la Bibliothèque Française Plon.

Tout cela est très bien, des recueils de ce genre seront toujours une nécessité. Mais tout cela ne remplacera jamais une Correspondance complète, où les lettres sont rangées selon l'ordre chronologique, chacune placée à sa date, toutes s'éclairant les unes par les autres, s'éclairant par celles aussi des correspondants du Saint dont la lecture est jugée nécessaire pour l'intelligence du reste, toutes constituant dans leur ensemble une vraie vie du Saint, une biographie vivante qui nous permet, qui nous donne la joie aussi profonde qu'édifiante de suivre le Saint à travers la multitude incalculable d'affaires dont la sollicitude a si divinement rempli une vie prolongée jusqu'à l'extrême vieillesse, — quatre-vingt-quatre ans (1576-1660).

Oui, quand vraiment on songe à ce que fut cette activité de S. Vincent de Paul, l'un des plus grands d'entre ceux que l'on appelle les grands Saints, le plus unanimement populaire de tout notre calendrier catholique, populaire jusque chez les mécréants, le Saint par excellence de la vertu populaire entre toutes, la charité, — le « génie de la charité, » comme disent ceux qui trouvent à ce mot « génie » plus de relief qu'au mot « Saint, » — lui qui, placé par Dieu sur la scène du monde en un temps où la guerre civile et la guerre étrangère venaient d'accumuler sur notre sol des monceaux de ruines comme on n'en a plus vu depuis, ruines morales et ruines matérielles, ruines publiques et ruines privées, n'en a pas laissé une seule en dehors de son activité compatissante, s'est porté partout, sans plan préconçu (qui dit plan dit limite, et la charité de S. Vincent ne connut pas de limite), partout où l'appelait la vue d'une misère à soulager ; — lui qui avait le génie de la découverte dès qu'il s'agissait de dénicher quelque misère échappée jusque-là à tous les regards, le génie aussi du secours à y porter, ami des pauvres, mais ennemi des mendiants de profession, dont la pauvreté n'est que paresse, préconisant et appliquant hardiment des méthodes dont nous nous faisons honneur et où il nous a devancés, par

[1] **Saint Vincent de Paul. Correspondance**, t. I (1607-1639), t. II (janvier 1640-juillet 1646), par P. Coste, prêtre de la Mission, vol. in-8 de XL-624 et 644 p., Paris, Gabalda.

exemple cette assistance par le travail dont il a fait, dès le début, l'un des principes directeurs de l'exercice de la charité ; proclamé pour tout cela et « constitué » par Léon XIII « Patron spécial de toutes les Associations charitables qui existent dans tout l'univers catholique et qui de n'importe quelle façon se rattachent à lui » ; produit par la Providence sur les théâtres les plus divers, sur tous les théâtres, curé de campagne et précepteur des enfants Gondi, aumônier des galères et aumônier de la reine Margot, chargé à Rome de mission diplomatique auprès de Henri IV, membre, sous Anne d'Autriche, du Conseil de conscience, confident de Bérulle et de l'Oratoire naissant, confident de S. François de Sales qui lui confie la Visitation à son berceau, fondateur et supérieur des deux Congrégations d'hommes et de femmes dont le rapide développement l'a consolé sans doute mais l'a surtout chargé d'une immense besogne... : — oui vraiment, quand on repasse cette carrière extraordinaire, on se demande comment il se fait qu'il ait fallu attendre jusqu'aujourd'hui pour entreprendre la publication d'une Correspondance qui devrait être si chère non seulement aux amis du Saint, à ceux qui aiment à lire l'écriture des Saints, mais aux historiens aussi, pour qui ce doit être un document de première importance, sans oublier les littérateurs comme M. Strowski, professeur à la Sorbonne, qui naguère a tenu à faire à notre Saint une place dans cette Bibliothèque Française où il se proposait d'offrir au public « l'essentiel et le meilleur des œuvres complètes de nos grands écrivains » : S. Vincent, à force de simplicité, d'une simplicité où il a trouvé le secret du goût le plus sûr, et par la seule vertu de sa droiture, a réalisé l'idéal d'un maître de la langue.

Si l'on a reculé jusqu'aujourd'hui devant cette entreprise, c'est qu'on en sentait la difficulté. Y a-t-il si longtemps que l'on a commencé la publication d'une Correspondance complète de Bossuet ? De pareils travaux, quand il s'agit d'hommes qui, comme S. Vincent de Paul et Bossuet, ont dû s'occuper de toutes les affaires de leur temps, supposent un formidable travail de préparation. S. Vincent de Paul est en bonnes mains. M. Coste apporte à cette œuvre toute sa dévotion de fils spirituel du Saint, on pourrait presque dire toute la dévotion d'un *consanguineus* (puisqu'il est un peu du sang du Saint par sa descendance très certaine de sa famille). Il y apporte surtout sa ténacité à un labeur qu'il poursuit depuis bien dix ans, sa sagacité de chercheur, son érudition, sa connaissance extraordinaire des hommes et des choses de la Ire moitié du XVIIe siècle [1]. Manifestement il est l'émule des deux doctes éditeurs de la Correspondance de Bossuet. Pas une allusion qui ne soit précisée ; pas un nom propre dont le titulaire ne nous soit présenté avec toutes les caractéristiques voulues. C'est une édition critique et savante au premier chef. Elle doit comprendre huit volumes, qui évidemment sont loin de représenter dans sa plénitude l'immense correspondance du Saint : on évalue à plus de 30.000 le nombre des lettres sorties de sa plume ou de la plume de ses secrétaires ; Collet nous dit qu'il en restait de 6 à 7.000 en 1748 ; mais, depuis Collet, ce trésor s'est considérablement appauvri. Il faut espérer que l'entreprise de M. Coste inspirera à plusieurs la pensée de produire au jour les autographes dont ils peuvent être détenteurs. Quand la publication des huit volumes de la Correspondance sera achevée, M. Coste nous donnera, en 3 volumes, les *Entretiens* du Saint, puis une série de *Documents* relatifs à sa vie et à son œuvre.

VI. — Le *Correspondant* du 25 mai 1921 s'ouvre par un article (sans signature) intitulé : *Petites zones et grands traités*. C'est des zones franches de Gex et de Savoie qu'il s'agit. La question a fait couler, cette année surtout et depuis le dépôt du projet de loi portant abrogation de ces zones, des flots d'encre et de fiel entre la France et la Suisse, et même entre Français. A ceux de nos lecteurs qui voudront prendre du litige une connaissance aussi précise que pacifique, nous recommanderons avant tout les deux brochures publiées pendant la guerre par un de nos confrères de Savoie : **La Vérité sur la neutralité de la Savoie du Nord,** in-8 de 132 p., 3 f., et **La Vérité sur la Zone franche de la Haute-Savoie,** in-8 de 236 p., 3 f. 50, par F. Marullaz, économe du Grand Séminaire d'Annecy (à Thonon-les-Bains, Librairie catholique).

La neutralité de la Savoie du Nord remontait aux traités de 1815 : elle constituait un privilège accordé moins à la Suisse qu'au Piémont. La Suisse acceptait, à titre réellement obligatoire et

[1] Déjà en 1917 M. Coste nous avait donné **Saint Vincent de Paul et les Dames de la Charité,** in-8 de XXX-280 p., avec portraits du Saint, de la duchesse d'Aiguillon, de Mme de Miramion, 7 f., Paris, Bloud. C'est la monographie de la première en date des fondations de S. Vincent, l'*Association des Dames de la Charité*. S. Vincent en jeta les bases en 1617 à Châtillon-les-Dombes (Ain) : il n'y fut curé que cinq mois ; mais, quand on est un instrument absolument docile aux mains de Dieu, le temps ne fait rien à l'affaire. Cette petite cure de campagne devint le berceau d'une Association dont le centre fut bientôt transporté à Paris et qui se répandit comme une traînée de poudre à travers le royaume : une quinzaine d'années plus tard (1631-1633), elle donnait naissance aux Filles de la Charité, ou Servantes des Pauvres, sans cesser de se développer elle-même et de prospérer partout.

La Révolution amena, pour un demi-siècle, la disparition des Dames. Mais en 1839, douze dames de Paris, rassemblées autour de Mme Le Vavasseur et du Supérieur général des Lazaristes (M. Etienne), rétablissent dans deux paroisses (St-Médard et St-Pierre du Gros-Caillou) la visite des pauvres à domicile ; et l'institution ressuscitée prend sans retard de prestigieux développements à travers tout l'univers, comme on le verra par le tableau des fondations et l'Etat de l'Œuvre générale dressé pour 1917 par M. Coste (p. 255-277).

« L'histoire a de curieux retours, écrit M. Goyau : au XVIIe siècle, c'étaient les Dames — Mlle Le Gras et ses amies — qui avaient peu à peu formé les bonnes filles des champs pour leur besogne de Filles de la Charité. Au XIXe, ce furent Sœur Rosalie et Sœur Guillaume, Filles de la Charité, qui réapprirent aux premières Dames des confréries nouvelles l'art d'approcher les malades et de visiter les pauvres. C'est ainsi que les *bonnes filles* rendirent aux *Dames* du XIXe siècle cette flamme de charité et ces méthodes de charité qu'elles avaient elles-mêmes reçues des *Dames* du XVIIe siècle. »

En tête du livre de M. Coste, un Bref Pontifical du 13 juillet 1917, pour le IIIe Centenaire de la fondation de l'Association : ...*Nec satis explicari potest quam ingentem beneficiorum vim, trium seculorum spatio, pepererit hoc Sodalitium*...; puis, une Introduction d'Etienne Lamy (p. XI-XXVII), merveilleux morceau de sens chrétien et d'éloquence française.

onéreux, l'occupation éventuelle, par le Piémont, du territoire neutralisé. En 1860, c'est la France qui est substituée au Piémont ; et voici que le 4 août 1914, par une déclaration unilatérale, le Conseil fédéral suisse se met à signifier cette neutralité et ses conséquences, qui sont, à son sens, 1° le droit, pour la Suisse, d'occuper militairement la Savoie du Nord (soi-disant pour protéger la France !), et 2° l'interdiction, pour la France, d'y installer des services d'ambulance : en fait, ce 2° a reçu un commencement d'exécution, et la Suisse a empêché, dans cette Savoie du Nord, l'utilisation de 1800 lits d'ambulance, alors que nos blessés mouraient par milliers, faute de pouvoir être hospitalisés à temps : — « Les Savoyards du Nord, à la fois belligérants et neutres ; Français pour se battre, et Suisses quand ils sont blessés ; obligés de quitter leur pays pour aller au feu, et n'ayant plus le droit d'y revenir pour se faire soigner, à moins d'y être considérés comme prisonniers de la Suisse... » — Un accord intervenu ensuite entre les gouvernements français et suisse a permis de proclamer, par l'art. 435 du Traité de Versailles, l'abrogation de cette neutralité.

Les zones franches, consacrées elles aussi par les traités de 1815 mais qui avaient des attaches beaucoup plus anciennes remontant aux traités de 1601 et 1603 (signés par la Savoie, le premier avec la France, le second avec la République de Genève), sont au nombre de deux : l'une à l'Ouest, comprenant tout le pays de Gex ; l'autre à l'Est et au Sud, enfermant la majeure partie du département de la Haute-Savoie (arrondissements de Thonon et de Bonneville en entier ; arr. de St-Julien moins 8 communes ; et quelques villages de l'arrond. d'Annecy). — Elles sont dites *franches*, parce que, étant situées entre les douanes françaises et la frontière suisse, toutes les importations y pénètrent en franchise de douanes, c.-à-d. sans aucun droit d'entrée, qu'elles viennent de l'intérieur de la France ou de n'importe quel pays étranger. De la même franchise totale doivent aussi bénéficier les denrées que le fisc français frappe de certains droits intérieurs ou impôts indirects, celles aussi dont l'Etat s'est réservé le monopole.

Cette franchise, le Traité de Versailles ne l'a pas abrogée directement. Il a seulement déclaré reconnaître « que les stipulations des traités de 1815 et les autres actes complémentaires (de 1860) relatifs aux zones franches de la Haute-Savoie et du pays de Gex *ne correspondent plus aux circonstances actuelles* et qu'il appartient à la France et à la Suisse de régler entre elles, d'un commun accord, le régime de ces territoires. »

C'est de quoi la Suisse ne veut pas. Elle refuse de se prêter à cet « accord commun. » Elle n'entend pas discuter avec nous. Elle propose un arbitrage (l'arbitrage n'a de raison d'être que pour les territoires de souveraineté contestée : or le problème de la souveraineté française sur les zones ne se posait pas avant le Traité de Versailles déjà, et ne peut plus se poser après). La Suisse, qui tout le long du XIXe siècle a très bien su adapter (et fort avantageusement pour elle) [1] les conventions internationales aux circonstances du moment, se met soudain à se cramponner aux traités, à leur attribuer une valeur sacro-sainte à l'heure même où l'Europe et l'Amérique reconnaissent juridiquement qu'ils ne valent plus rien. A-t-on eu tort de soupçonner chez elle une arrière-pensée d'helvétisation territoriale des zones ?

Le *Correspondant* conclut, de façon assez peu précise :

> En substituant au champ étroit des zones le champ illimité des conciliations possibles entre la souveraineté des Etats et la solidarité de leur commerce, le Traité de Versailles, si conforme sur tant de points à tant de nobles idées genevoises, n'entre-t-il pas pleinement ici dans l'esprit des Bèze et des Roset, des Pictet et des Sismondi ?...
>
> On a dit que la question des zones était un litige de mur mitoyen. Jamais mot n'a été plus inexact : la question existe précisément parce que le mur n'est pas mitoyen, et qu'un des deux voisins l'a rejeté tout entier à l'intérieur de la propriété de l'autre. Il s'agit de le rendre mitoyen, en y perçant tant de portes que les Genevois seront chez nous comme chez eux. Il en est des nations comme de la femme forte de l'Ecriture qui est dans son droit comme dans son devoir en voulant « enclore sa maison et veiller aux sentiers qui y mènent. »
>
> La Suisse l'a fait en 1849. La France veut le faire aujourd'hui, mais en maîtresse de maison pleine de correction et d'avenance, toute disposée à prêter sa clef aux requêtes des amis de toujours qui, solidaires de sa richesse, ont leur vieille place à son foyer.

VII. — M. l'abbé Marullaz nous a dit encore, avec une verve magnifique et un sens historique très avisé, la vie d'un homme dont il porte le nom et dont il est le lointain parent, Jacob-François Marulaz, baron de l'Empire (1769-1842) [2] : belle carrière de soldat, fils de soldat lui-même (les Marulaz [3] étaient « hussards de naissance, » disait-on),

[1] Non sans brutalité même, comme le rappelle ailleurs M. Marullaz (*Croix* du 13 mai 1921) : la Suisse, en 1849, a passé outre aux traités de Vienne (1815) et de Turin (1816) qui lui interdisaient, à elle, à la France et au Piémont d'installer des douanes sur leurs frontières respectives. Elle l'a fait malgré les protestations indignées des Etats limitrophes lésés et même des Genevois.

« Comment ne pas voir que, par ce geste violent, la Suisse déchirait sur ce point les traités en question, et se supprimait à elle-même le droit de les invoquer jamais, ne fût-ce qu'au sujet de la petite zone de 1816 ?

« Qu'il répugne maintenant aux Genevois d'avoir à subir les douanes françaises au sortir de leur territoire, c'est possible ; mais le dire est quelque peu naïf, car voilà plus de 70 ans que les zoniens subissent ainsi les douanes fédérales, et dans des conditions même plus inacceptables, puisque les Suisses pourraient du moins ne voir dans les nôtres qu'une réplique méritée à l'insolente installation des leurs. »

[2] **Le baron J.-F. Marulaz**, général de division, par F. Marullaz, préface de Henry Bordeaux, in-8 de XXXIII-553 p., nombreuses phototypies hors texte, 4 f. 50, Paris, Jouve, 1917. — L'auteur a deux *l* à son nom, son héros n'en a qu'une. Divergences orthographiques qui ne sont pas rares entre membres d'une même famille. On orthographie le nom du B. Curé d'Ars avec deux *n*, Vianney, tandis que l'un de ses récents (et de ses meilleurs) biographes, qui est de sa famille aussi, signe son propre nom à lui Vianey. — L'acte de baptême, rédigé en latin, porte Marula.

[3] Famille originaire de Morzine (arrond. de Thonon), fixée ensuite à Germersheim, où est né notre héros. Germersheim est aujourd'hui en Palatinat, mais faisait partie alors des régions couramment désignées sous le nom de *Territoires contestés* entre France et Palatinat, « contestés » sans l'être, vivant dans une situation amphibie consentie par des arrangements entre le Roi de France et le Palatin (ce qui était surtout entendu, c'est que, dans aucun litige présent ou futur, on n'admettrait jamais l'intervention de l'Empire). C'est ainsi que, quand le grand-père Marulaz, au commencement du XVIIIe siècle, après avoir mené quelque temps la vie

enfant de troupe à huit ans aux hussards d'Esterhazy (où son père était capitaine), engagé définitivement à quinze ans (1784), il sera, tout le temps de la Révolution et de l'Empire, « de toutes les fêtes, » et toujours à l'avant-garde. Il est à Valmy, à Jemmapes, à Arlon ; il reçoit en Vendée la première de ses dix-neuf blessures et s'y signale par son humanité envers ses compatriotes ennemis non moins que par son courage ; il passe à l'Armée du Nord (1794), en Hollande sous Pichegru (1795), en Suisse (où éclate en 1798 la Révolution vaudoise), à l'armée du Danube (1799), à l'armée d'Allemagne (1800), au Camp de Boulogne (1803-1805), à la Grande Armée de 1806 à 1809 (général en 1805, à trente-cinq ans ; baron de l'Empire en 1808). A Wagram (6 juillet 1809), il a son vingt-sixième cheval tué sous lui et cueille sa dix-neuvième blessure, celle-ci si grave qu'elle le condamne à l'inaction : il prend le commandement de la 6e division à Besançon. C'est à Besançon qu'il va attendre l'ennemi ; et malheureusement l'ennemi viendra, mais il n'entrera pas : Besançon est la seule ville de Franche-Comté que les Autrichiens aient laissée inviolée en avril 1814, grâce à l'indomptable énergie de Marulaz, qui, quinze jours encore après l'abdication impériale du 6 avril, tient tête au prince de Lichtenstein et ne veut pas entendre parler de reddition, à si honorables conditions que ce soit : — « Si jamais la ville se rend à l'ennemi, vous êtes prévenus que je me réfugie à la citadelle avec la garnison, et que de là-haut je foudroie pêle-mêle l'ennemi, la ville et les habitants. » — Aux Cent-Jours, à la première nouvelle du débarquement de Napoléon en Provence, il reste fidèle d'abord au roi, prend toutes mesures pour empêcher entre ses troupes (Vesoul, Langres, Troyes) et la nouvelle armée impériale en route vers Paris une prise de contact qui aurait été le signal infaillible de la défection, ne se rallie à l'Empereur que quand il apprend la fuite du roi... Le roi, retour de Gand, le met en non-activité et demi-solde (juillet 1815). Marulaz se retire dans son petit domaine de Filain (Haute-Saône), où il passera le reste de ses jours.

Elevé chrétiennement par sa mère, il ne fut jamais un mécréant. Une lettre qu'il écrivait à son fils aîné (la seule que l'on ait conservée de lui) porte : « Mon ami et mon fils... (suivent quelques détails matériels)... aie toujours devant les yeux Dieu, ton devoir et ta Patrie. Voilà ce qui a toujours été ma devise, et j'ai confiance que ce sera celle de mes fils. » Et à Filain (dont il fut maire, de 1815 à 1831), il s'efforça toujours à donner le bon exemple. Il était duelliste terrible ; mais ses paysans n'en savaient rien, et lui-même n'avait pas là-dessus une conscience très éclairée [1]. Il tempêtait, il jurait, mais c'était reste de vieille habitude dont il travaillait à se corriger. Un jour qu'on lui signala, du lycée où ils faisaient leurs études, ses fils comme se permettant de blasphémer, il accourut, et à coups de force jurons, leur intima défense de s'oublier encore de la sorte à l'avenir. Lui-même continuait à s'oublier, même dans les plus graves circonstances : à Besançon, un jour de procession de Fête-Dieu, voyant le cortège s'allonger démesurément, il crie à l'officier qui commandait la troupe d'escorte : « Château de Dieu ! où courez-vous donc avec vos hommes ? Ne voyez-vous pas que le Bon Dieu est encore au diable ? » Il faut dire que, de son vieux répertoire, il en était venu à ne conserver plus guère que cet anodin « Château de Dieu. » Mais il ne fut jamais très fort en style académique. Un jour qu'il présidait une distribution de prix au lycée de Besançon, il attaque ainsi l'allocution d'usage : « Mes enfants, l'instruction est une belle chose ; et vous avez plus de chance que j'en ai-z-eu... » A ce mot, certains sourires de l'auditoire mettent son éloquence en déroute, la mémoire lui fait défaut : « Tapins, s'écrie-t-il, un roulement de tambours ! » — « Vive le général Marulaz ! » crie alors un homme d'esprit et de cœur, et toute l'assistance de faire écho frénétiquement.

Il était à cheval sur la discipline, à l'Eglise comme à l'armée. Besançon avait subi, de 1802 à 1815, l'archevêque Lecoz, un des plus tristes résidus du schisme constitutionnel. Beaucoup de prêtres assermentés étaient restés sans rétractation. Le curé de Filain était de ceux-là. Le premier acte du nouveau maire-général est de l'accompagner à Besançon pour lui faire rétracter son serment ; et, au retour de cette expédition d'un nouveau genre, il dit bonnement à ses gens : « Vous pouvez maintenant vous servir de votre curé : je l'ai fait retaper ! » — Même après l'épiscopat réparateur de Mgr de Villefrancon (1823-1828), il restait encore des réfractaires ; et Marulaz ne se tient pas d'en dire son sentiment au nouvel archevêque, le cardinal de Rohan-Chabot (arch. de Besançon 1828-1833) : — « Monseigneur, il paraît que vous avez des

de colporteur, se fixe à Germersheim, lui, né sujet du duc de Savoie, se considère tout de suite comme Français ; son fils prend du service au Royal Hussards Esterhazy, se distingue à la Guerre de Sept ans, et épouse une brave Lorraine, qui lui donne en 1769 le futur Baron Marulaz.

[1] Une de ces histoires de duel qui font frissonner, c'est ce qui arriva au marquis de Soran, général commandant le département de la Haute-Saône, le 9 octobre 1817. Marulaz était alors, depuis des mois, en instance auprès du Ministre de la Guerre pour être relevé de sa mise à la retraite d'office, peut-être aussi pour le rétablissement de sa pension. Ses demandes devaient être transmises par Soran. Or, chaque fois que Marulaz en demandait des nouvelles à Soran, celui-ci lui répondait que tout était en bonne voie... Marulaz, désireux d'en finir, va à Paris, sollicite communication de ses notes : à côté des citations et des états de services les plus élogieux, il lit ceci, écrit de la main de Soran : « Indigne de la faveur qu'il sollicite. » Dès lors son parti est pris. A quelques jours de là, un grand dîner devait réunir chez Soran les notabilités du département. Marulaz s'y rend en berline, accompagné d'un vieux hussard nommé Baptiste, qui, dans un morceau de serge, a enveloppé deux sabres d'ordonnance. Marulaz réussit à joindre, avant le dîner, le marquis de Soran, l'entraîne à l'écart, le provoque en duel, et lui porte un coup de pointe si terrible que la mort est instantanée... Le dîner a lieu ; Marulaz y paraît, et se retire de bonne heure, silencieux, renfermé en lui-même, avec la mentalité, paraît-il, d'un homme qui vient d'accomplir un devoir... L'affaire est étouffée, on la cache au public, on ne communique aux journaux (c.-à-d., à l'unique journal local d'alors) que la version officielle qui sera reproduite par le Préfet devant le cercueil du défunt, représentant celui-ci comme mort presque subitement « au moment où allait commencer une superbe fête... »

Le bibliothécaire de Besançon, le célèbre Weiss, a écrit plus tard que Marulaz lui-même lui aurait raconté l'affaire : — « Nous nous battîmes... je le tuis... — Vous le tuâtes... ? — Je le tuas ! »

prêtres assermentés qui vous refusent leur rétractation ? A votre place, savez-vous ce que je ferais ?... Eh bien ! je leur casserais la g... avec ça ! » Et il faisait exécuter à sa canne de terribles moulinets, accompagnés de jurons tels que le salon de l'archevêché en avait pu entendre au temps de sa transformation en temple de la déesse Raison. Le cardinal, une sainte figure de l'Eglise de France au XIX^e siècle (voir sa monographie par Baille, *Ami* 1904, p. 632-5), sut trouver d'autres procédés pour ramener à l'Eglise la plupart de ces malheureux.

Très simple et franc d'allures, Marulaz n'eut pas l'ombre de morgue. Au temps où il commandait la place de Besançon, un soir de réception à son hôtel, on le vit arriver à table flanqué de deux robustes colporteurs montagnards. Au grand effarement de Mme Marulaz et à l'ébahissement des invités, il plaça à ses côtés ses deux convives inattendus, sans se soucier de l'étrange effet des blouses au milieu des toilettes élégantes et des uniformes chamarrés d'or : — « Voici deux de mes cousins de Morzine en Savoie, déclara-t-il : quand je n'étais que simple soldat à taper du... (dos) sur ma selle de hussard, ils m'ont tendu la main et la bourse, en bons parents qu'ils sont. Je suis heureux de pouvoir enfin les traiter comme tels aujourd'hui. »

Retiré à Filain, il passait une bonne partie de ses journées aux champs, à faire exécuter, pour son compte, des travaux de culture et de reboisement. Il aidait, chaque hiver, tous les pauvres du pays à gagner leur pain en travaillant sur ses terres. Il aimait à visiter les agriculteurs, ses voisins ; il portait à leurs travaux un intérêt aussi paternel que familier, ne dédaignant point de s'asseoir à leur table. Aux séances du Conseil municipal, il n'aimait pas qu'on le contredît ; mais il avait une manière point du tout froissante de fermer la bouche aux contradicteurs : dès qu'il entendait que l'on commençait à n'être pas de son avis, frappant sur la table, il entr'ouvrait le col de sa chemise et montrait sa poitrine labourée de cicatrices : — « Alors quoi ! Voilà qui n'a plus de valeur ! »

Il mourut pieusement en son château de Filain, emporté par une crise de paralysie, le 10 juin 1842. L'autopsie fit découvrir une balle qui lui était entrée dans le foie à la bataille de Zürich (1799) et qu'il portait ainsi depuis près d'un demi-siècle. Sur sa pierre tombale, à la suite de ses noms, titres, décorations multiples, actions d'éclat, on lit ces lignes : — « *Bon fils, bon époux, bon père, — juste, humble, pieux, — aussi modeste que brave, — il fut le modèle de toutes les vertus.* » Ce dernier mot n'est pas exempt d'hyperbole, évidemment ; mais Dieu veuille que l'épigraphie funéraire ne s'éloigne jamais davantage de la vérité !

Le général Thoumas lui a fait une place d'honneur parmi les 26 « grands cavaliers de l'Empire » à qui il a élevé un monument digne d'eux (dans ses notices biographiques en 3 vol. in-8) ; et sous les voûtes de l'Arc de Triomphe de l'Etoile, le nom de Marulaz resplendit au milieu de la pléiade des illustrations militaires du Premier Empire. Il resplendira désormais au loin, grâce au livre entraînant de son arrière-neveu. C'est une de ces physionomies que l'on est heureux de faire aimer de la jeunesse.

VIII. — *Revue de la Semaine,* 27 mai 1921, notice émue (de M. Laudet) sur l'abbé Deguerry, la victime de la Commune, dont Paris commémorait cette semaine-là même le cinquantième anniversaire [1] : né Lyon 1797, élève au Petit Séminaire puis au Collège de Villefranche, va, en 1814, en compagnie de quelques camarades, offrir ses services au maréchal Augereau pour la défense de Lyon cerné par les Autrichiens : Augereau renvoie ces jeunes gens à leur rhétorique. Le jeune homme songe un instant à la carrière militaire, puis reprend ses études ecclésiastiques ; ordonné prêtre 1820, s'offre pour aller à Sainte-Hélène aider Napoléon à mourir chrétiennement (cf. *Ami,* p. 197) : des retards administratifs l'empêchent de partir à temps (ce qui n'empêchera pas la légende de faire son chemin : on dira plus tard que Napoléon est mort dans ses bras) ; professeur, quelques années, de philosophie et de théologie, prédicateur ensuite, aumônier du 6^e régiment de la Garde royale en 1827 (ce qui fera dire encore plus tard, — nouvelle légende, — qu'il a été officier, qu'il a porté l'épée avant la soutane), prédicateur derechef de 1830 à 1840, chanoine de Notre-Dame 1840, curé de St-Eustache 1845, puis de la Madeleine 1849 et jusqu'à sa mort.

C'était un homme d'Eglise, uniquement. Il ne s'inféoda jamais à un parti politique, pas plus sous la Restauration que sous le Second Empire. On ne lui connut jamais d'ambition. Aumônier de la Garde royale, il prononça, le 8 mai 1828, dans la cathédrale d'Orléans, le discours d'usage, et déclara fièrement que la religion est indépendante du trône, que le christianisme est sans esprit d'exclusion et plane au-dessus des hommes et des choses :

Faite pour s'incorporer aux empires et non pour les constituer, dit-il, la religion est proportionnée à tous, n'en repousse aucun, et *s'adapte aux monarchies, aux républiques et aux Etats représentatifs.* Si on lui demandait son avis sur l'un ou l'autre de ces Etats, elle indiquerait de préférence celui où la faiblesse, dont elle est la protectrice née, aurait le plus de garantie contre la force. Ne croyez pas, quoiqu'on lui en fasse le reproche, que pour elle un gouvernement très chrétien soit un gouvernement où l'autorité souveraine soit sans limites : c'est le gouvernement où les mœurs sont respectées d'abord au haut de la société, où les vices dorés par la gloire, par la fortune, et consacrés par la puissance, tombent sous la flétrissure et l'anathème de l'opinion ; c'est le gouvernement où la dépendance de la loi est

[1] Sur la Commune en général, voir l'ouvrage de l'abbé Vidieu, *Histoire de la Commune de Paris en 1871,* 2 vol. in-12 de 376 et 352 p., 6 f. (autrefois chez Dentu, aujourd'hui chez Téqui). — L'ouvrage de Maxime du Camp, *Convulsions de Paris,* 4 vol., ne figure plus au catalogue Hachette (épuisé pendant la guerre).

générale, où règne, malgré la différence des rangs, une certaine égalité qui ouvre et facilite les diverses carrières à tous les hommes, parce que Dieu distribue les talents, comme il fait luire le soleil, indistinctement sur tous ; c'est le gouvernement où l'on regrette que le bien public oblige de lever les impôts, où l'on s'efforce, par conséquent, d'en alléger le poids ; où l'on punit sévèrement toutes les dilapidations ; où les sueurs, si pesantes aux malheureux qui les versent, ne sont pas pour nourrir la mollesse et décorer l'orgueil, tandis qu'ils manqueront peut-être de pain, qu'on les regardera peut-être comme des hommes d'une espèce différente : c'est le gouvernement où l'on travaille à réaliser le vœu si touchant du Béarnais.

Ces paroles, d'autant plus admirables qu'elles étaient prononcées en 1828, ne pouvaient manquer d'attirer quelques désagréments au prédicateur. Mais ce n'est pas cela qui était pour arrêter celui-ci. Il est déjà tout entier dans ce discours d'Orléans. Toute sa vie il sera l'homme du peuple ; il aimera à rappeler les enseignements de la Tradition touchant les inégalités sociales ; il flagellera les inutiles de ce monde, ces gens de luxe et de plaisir qui ne veulent pas savoir « s'il y a des existences qui manquent de tout, qui pleurent, qui se lamentent..., que la maladie consume, que le travail épuise, qui s'étiolent dans un réduit humide... » Il était populaire[1] : ce qui ne l'empêchait pas d'être apprécié par les puissances de ce monde. Il était un de ces hommes que chacun veut avoir ; et dès qu'il voyait qu'il y avait du bien à faire, il ne refusait jamais son concours. On le fit candidat à la Constituante en 1848. Quelques mois après, il recueillait le dernier soupir de Chateaubriand. Plus tard il consolera la vieillesse de Lamartine ; il préparera le Prince Impérial à sa Ire Communion. A la veille de la guerre de 1870, parlant aux Tuileries, il s'écriait :

Sire, nous sommes des étrangers et des voyageurs ici-bas. Nous campons sous des tentes, ou plus simples ou plus magnifiques, que l'on dresse le soir et que l'on enlève le matin.

Pour lui, le matin approchait... Le 4 avril 1871, au soir, une bande de fédérés agitent avec fracas la sonnette du presbytère de la Madeleine, défoncent à coups de crosse la porte, et arrêtent sans peine le prêtre qui se présente à eux : il ne leur demande qu'une chose, emporter son crucifix. On l'enferme d'abord à la Conciergerie, puis à Mazas. Sa captivité durera cinquante jours. On ne lui accordera ni tribunal ni défenseur. Le 22 mai, il est avec ses compagnons de captivité hissé dans une voiture de déménagement et transporté de Mazas à la Roquette, la prison des condamnés à mort. Enfermé dans une étroite cellule, il passe sur une paillasse ses deux dernières nuits. Le matin du 24, le dernier matin, il a la consolation de s'entretenir avec quelques amis et dit au P. Perny : — « Mourir à soixante-quatorze ans, il n'y a pas grand mérite, car à cet âge on a déjà un pied dans la tombe. Je voudrais avoir vingt-cinq ans, pour faire un sacrifice en offrant ma vie ».

A cette même heure, Paris flambait ; et les incendies répandaient dans l'air des colonnes d'une fumée si épaisse que, les rayons du soleil en étant obscurcis, les prisonniers dans leur cachot se demandaient s'il n'y avait pas une éclipse.

Le soir, vers huit heures, avant la tombée de la nuit, les fédérés envahissent le couloir qui conduit aux cellules où les prisonniers attendent : — « Nous allons les coucher, » hurlent-ils. Les martyrs sont prêts : l'abbé Deguerry a pu partager une Hostie consacrée avec le P. Ducoudray.

Une cour martiale composée de trois hommes pris au hasard a rendu la sentence de mort, sans entendre personne, sans même connaître le nom des victimes.

Le chef de la bande appelle les citoyens Darboy, Deguerry, Bonjean, Ducoudray, Clerc, Allard. Ils répondent : « Présent », entrent dans le chemin de ronde, reçoivent de leurs assassins une dernière insulte, les bénissent, s'agenouillent, se redressent, et, s'étant mis d'eux-mêmes en ligne devant le mur, ils entendent charger les armes.

L'abbé Deguerry avait entr'ouvert sa soutane et tomba frappé de deux balles.

Un jour on lui avait demandé comment il souhaiterait mourir : il écrivit sur l'album : — « Debout ! Tomber comme une muraille et martyr. »

[1] M. Laudet (né 1860) rappelle qu'il a suivi le petit catéchisme que M. Deguerry présidait régulièrement dans la chapelle de l'Assomption (chapelle des catéchismes de la Madeleine). Et il nous dit l'ascendant que ce prêtre, qui officiait à la manière d'un colonel qui commande, exerçait sur ce petit peuple :

« Je me souviens qu'un jour il nous dit impérieusement : — *Ayez du courage : y en a-t-il un parmi vous qui oserait se lever et déclarer qu'il a menti ?* — Et il se leva un petit garçon qui cria de toutes ses forces : *Moi.* »

QUESTIONS
de science ecclésiastique

CONSULTATIONS DIVERSES

Q. — 1° Un curé qui a deux paroisses et qui dit chaque dimanche une messe dans chaque paroisse, a-t-il encore l'autorisation de *biner* quand, par exemple, il a sur sa paroisse un professeur (pendant les vacances) qui accepte de dire sa messe dans l'une ou l'autre paroisse et à l'heure qui lui serait indiquée par le curé ?

2° S'il ne peut plus biner, quelle faute commet-il en continuant ?

R. — Ad I. Etablissons d'abord les principes, la conclusion suivra.

1° D'après le canon 806, § 1, pour biner il faut ou bien un indult apostolique, ou bien l'autorisation de l'évêque.

2° D'après le même canon, § 2, celui-ci ne peut autoriser à biner que quand, « prudenti ipsius judicio, *propter penuriam sacerdotum,* » une notable partie des fidèles est dans l'impossibilité d'assister à la messe un jour de précepte. Remarquez les trois mots soulignés.

3° Lors donc que ne se vérifie pas la clausule *manque de prêtre,* l'évêque n'a pas le pouvoir d'autoriser le binage ; son autorisation serait nulle par défaut de motif.

4° On ne peut pas dire qu'il y a *manque de prêtre* quand il s'en trouve un qui consent (il n'y

serait pas obligé) à dire la messe à l'heure et au lieu où les fidèles sont habitués d'y assister.

Conclusion. Dans le cas tel que vous le présentez, la faculté de binage du curé est suspendue, parce qu'elle n'a plus aucun fondement juridique. Elle revivra quand il se retrouvera seul prêtre pour assurer les deux messes.

Ad II. Il est possible qu'il soit dans la bonne foi. Il se figure peut-être que l'autorisation de binage dont il jouit de par son Ordinaire est un privilège *personnel,* dont ne saurait le frustrer contre son gré la présence d'un autre prêtre. Il se trompe. Cette autorisation n'est pas en sa faveur à lui, mais en faveur des fidèles. Dès lors que la possibilité d'assister à la messe leur est procurée par un autre prêtre, le curé perd son autorisation de binage, comme nous l'avons dit ci-dessus.

Si, dûment instruit (et c'est son devoir de s'instruire), il continue de biner dans les conditions que vous dites, il commet une faute grave et s'expose aux peines prévues au canon 2321 : « Suspendatur a Missæ celebratione ad tempus ab Ordinario secundum diversa rerum adjuncta præfiniendum. »

— Ajoutons, pour répondre à un autre consultant, que le remplaçant d'un curé bineur est *ipso facto,* sans aucune formalité, autorisé à biner dans les mêmes conditions que le remplacé, puisque il ne s'agit pas d'un privilège personnel, mais d'un remède ordonné pour subvenir à la *nécessité des fidèles,* lequel peut être administré par tout prêtre mis à leur disposition.

Q. — Dans notre diocèse, nous sommes tenus, les jours de *fêtes supprimées,* d'appliquer la messe aux intentions de l'évêché, ou de verser l'honoraire de la messe à l'évêché pour les Séminaires.

Cette année, la fête de l'Annonciation tombant le Vendredi Saint a été transférée au lundi de Quasimodo. Y avait-il pour nous, ce lundi de Quasimodo, obligation de célébrer la messe aux intentions de l'évêché ?

R. — Parlant de la messe *pro populo* des jours de fêtes transférées, le can. 339, § 3, est formel : « Si festum ita transferatur ut in die *ad quem* non solum fiat officium cum Missa festi translati, sed serventur quoque obligationes audiendi Missam et abstinendi a servilibus, Missa pro populo applicanda est in die *ad quem ;* secus, in die *a quo.* » Or la fête supprimée de l'Annonciation n'emporte plus aucune de ces deux obligations. C'est donc « in die *a quo* transfertur » qu'est due la messe *pro populo.* Mais ce jour-là on ne peut pas dire de messe, puisque c'est le Vendredi Saint. Donc on ne doit pas dire de messe *pro populo* pour l'Annonciation quand elle tombe le Vendredi Saint. Vous ne devez donc rien à l'évêché pour la messe dite le lundi de Quasimodo.

C'est aussi l'avis de Cappello, qui écrit dans son excellent traité *De Sacramentis,* t. I, n. 647 : « Si festum Annuntiationis B. M. V. vel festum patroni incidat in feriam VI majoris Hebdomadæ, cessat obligatio applicandi Missam pro populo. Ratio est, quia Missa applicanda foret dicta feria VI in Parasceve; sed quum feria VI in Parasceve prohibeatur cujuslibet Missæ celebratio, præter Missam *Præsanctificatorum,* quæ vera Missa non est, concludendum, onus applicandi eo in casu cessare. Id jure antiquo affirmabat Gasparri (n. 516), at non sine formidine contrarii ; jure novo, attentis legibus liturgicis et præscripto can. 339, § 3, hoc certum omnino habemus. »

Q. — Une jeune maman vient de mettre au monde son premier-né. Le lendemain de la naissance, encore toute impressionnée, en un moment où elle est seule, elle prend peur et s'inquiète sur la vie du petit être.

En vertu du principe appris au catéchisme : « Dans le cas de nécessité, *toute* personne peut et doit baptiser..., » ne pouvant demander conseil à personne, puisqu'elle est seule à ce moment..., bref, elle baptise son enfant, voilà le fait.

La voici bien ennuyée. Elle a cru bien faire, mais son Directeur lui apprend : *a)* qu'elle n'avait pas le droit de baptiser elle-même son enfant ; *b)* qu'elle a contracté une parenté spirituelle avec l'enfant et avec le père, son mari à elle ; qu'elle tombe sous le coup d'un empêchement à l'exercice du mariage ; que pour lui recouvrer le droit au *debitum conjugale,* il lui faut faire une demande de dispense en Cour de Rome et recevoir une bénédiction spéciale...

R. — Ad *b).* Si vous êtes en bons termes avec ce Directeur, conseillez-lui gentiment de se procurer une *Théologie Morale* en harmonie avec le nouveau Droit. Il y trouvera ce que nous avons exposé à la p. 823-4 de 1919, savoir, que la parenté spirituelle n'existe plus qu'entre le baptisé et le baptiseur, et entre le baptisé et son parrain. Il n'est plus question des parents du baptisé.

Mais commencez par rassurer la jeune maman ; si elle est peinée de voir que son Directeur s'est trompé, elle se réjouira d'être hors de cause sur ce point.

Ad *a).* Ici le Directeur n'avait pas à modifier sa vieille discipline, car le can. 742 § 3 ne fait que reproduire la défense du Rituel, tit. II, c. 1, n. 14. Ce canon dit : « Patri aut matri suam prolem baptizare non licet, *præterquam in mortis periculo, quando alius præsto non est, qui baptizet.* » Mais les mots soulignés font voir que, formulé tel que vous le rapportez en *a),* le jugement du Directeur est trop sévère.

En effet, c'est justement parce qu'elle s'est figuré qu'il y avait « péril de mort » que la mère a baptisé, puisqu'elle s'est crue en droit d'appliquer le principe appris au catéchisme. Une autre fois, mieux instruite sur les hauts et les bas de la vie infantile, elle s'effraiera moins vite et ne croira plus au péril de mort qu'à bon escient. Mais cette fois, y croyant, elle avait, se trouvant seule, le droit et le devoir de baptiser son enfant.

IMPRIMATUR
Lingonis, die 13 julii 1921.
AL. RAVRY, *vic. gen.*

Le gérant : F. FROSSARD.

LANGRES. — Imprimerie de *L'AMI DU CLERGÉ*

Suites d'épreuves

La joie d'avoir été délivrés du joug de l'envahisseur n'a, malheureusement, pas suffi à faire disparaître toutes traces des épreuves endurées.

Nombre de personnes, principalement des femmes, qui vécurent sous la domination allemande, doivent, encore aujourd'hui, pour rétablir leur santé, se soigner très énergiquement, et beaucoup ont obtenu avec les Pilules Pink des résultats absolument probants. Les Pilules Pink sont, en effet, un médicament dont la formule, soigneusement établie, correspond remarquablement aux besoins des organismes affaiblis. Chaque fois qu'il s'agit d'anémie, de neurasthénie, d'affaiblissement général, c'est-à-dire d'une affection dont la cause réside dans l'appauvrissement du sang ou dans l'affaiblissement du système nerveux, l'on ne fait jamais fausse route en s'adressant aux Pilules Pink. Le récent exemple de Mme Reine, née Leroy, habitant le Lieu Comberlin, à Langon (Gironde), est à ce point de vue particulièrement convaincant :

Mme Reine-Leroy
(Cliché Laville).

« Pendant la guerre — nous a écrit Mme Reine-Leroy — j'ai vécu sous la domination allemande, et les fatigues que j'ai endurées, les refroidissements auxquels j'étais continuellement exposée avaient beaucoup ébranlé ma santé. Je me sentais très faible. Je souffrais de tiraillements d'estomac, de points de côté, d'étourdissements, de violents maux de tête. J'avais peu d'appétit et dormais à peine. J'ai obtenu des résultats absolument satisfaisants avec les Pilules Pink. Aujourd'hui je suis complètement rétablie. »

Si vous reconnaissez en vous plusieurs des symptômes que Mme Reine-Leroy accusait, n'hésitez donc pas à aller chercher chez votre pharmacien quelques boîtes de Pilules Pink. Qui sait ce que quelques jours seulement de retard pourront amener de complications dans votre état !

Les Pilules Pink sont en vente dans toutes les pharmacies et au dépôt : Phie P. Barret, 23, rue Ballu, Paris : Frs 4,50 la boîte, Frs 24 les six boîtes, plus Fr. 0,50 de taxe par boîte.

Le manque d'exercice amène la constipation

LA SCAVULINE la guérit

On trouve la Scavuline dans toutes les pharmacies et au dépôt : Pharmacie P. Barret, 23, rue Ballu, Paris. 2 fr. la boîte pour nombreuses purgations, plus 0 fr. 20 de timbre-taxe par boîte.

RASOIR « LE VICTORIEUX » 2 lames inusables : **15 francs**
Le REX de sûreté — — **21** —
en écrins de luxe. Au Clergé payable après essai en mandat-poste. **Joseph DAVID**, LA MONNERIE (Puy-de-Dôme).

LABORATOIRES BAILLY
A. BAILLY, 17, rue de Rome, PARIS
ANALYSES
Bactériologiques — **Biochimiques** — **Alimentaires**
(diphtérie, tuberculose) (sang, urines) (laits, vins, etc.)
REACTION DE WASSERMANN. — Notices et brochures sur demande.

VALS-SAINT-JEAN
Réduction importante aux membres du Clergé, sur demande adressée :
Direction Vals-Générale, 53, Boul. Haussmann, **Paris.**
Se référencer de l'*Ami du Clergé*.

EPILEPSIE
MALADIES NERVEUSES
DANSE DE St-GUY TRAITEMENT par le « **BROSÉYL** » Résultats merveilleux.
Approbations médicales. — Le flacon de 60 dragées **8 f. 80**
Pharmacie GOBERT, 40, rue des Acacias, PARIS.

La PASSION à NANCY
1921
Séances les trois premiers Dimanches de JUILLET, AOUT et SEPTEMBRE à 9 h. 1/2
LES 25 JUILLET ET 22 AOUT, A 4 H. 1/2 DU SOIR
Places de 10 à 30 fr.
S'adresser 15 jours d'avance à M. le Curé de St-Joseph, à Nancy

COUPE-CHEVEUX DE SURETÉ Breveté S. G. D. G.
GILTO Ingénieuse invention. Permet de se tailler les cheveux soi-même avec une facilité surprenante. S'adapte sur le Rasoir Gillette, contre **4.25**. Complet avec Rasoir et Lames, contre **13.75**. Notice gratis.
J. BOUTIN, 138-140, avenue Michelet, St-Ouen (Seine).

La Librairie René GIARD, 2, rue Royale, à **LILLE**, **achète** au maximum de leur valeur toutes bibliothèques et lots de livres de théologie, patrologie, littérature, etc., fins d'éditions. — *Catalogue périodique gratuit.*

RHUMATISANTS & GOUTTEUX
ne souffrez plus. Guérissez-vous sûrement avec la véritable poudre
PISTOIA **PLANCHE** ne contenant ni colchique ni substances vénéneuses.
La boîte **5 fr.** — Phie Planche, 1, boul. de la Madeleine. Marseille.

L'ALCOOL de MENTHE
DE
RICQLÈS
est le produit hygiénique parfait.

VITTEL
STATION DES ARTHRITIQUES
25 Mai - 25 Septembre
Prix réduits pour le Clergé

Le R. P. Supérieur des Rédemptoristes, 49, rue de Courtrai, à Mouscron (Belgique), voudrait acheter d'occasion des *clichés de gravures* susceptibles d'illustrer une revue religieuse populaire. Lui envoyer épreuves et conditions.

— Une Vie « pieuse » de S. Bernard (p. 11), c'est l'*Histoire de S. Bernard* publiée en 1888 par le chanoine Chevallier (l'auteur de *Mgr Sonnois*), en 2 vol. in-8. Epuisés chez Desclée, les derniers exemplaires sont en vente chez M. l'abbé Chevallier, curé de Saint-Paul, à Dijon (5 f. les deux vol., plus le port).

Sur l'enfer (p. 106). — Tournebize, *Opinions du jour...*, est épuisé; mais on en trouve le développement dans les *Etudes*. t. LX, *Récents débats théologiques en Angleterre : l'évolution du dogme et la libre croyance au feu de l'enfer ;* t. LXII, *Opinions du jour sur la nature et la durée des châtiments d'outre-tombe* (deux articles, pp. 25 et 416); t. LXX, *Le Dogme de l'Expiation.* — Henri Martin, *La Vie future*, Paris, 3e éd. 1870. — Mgr Elie Méric *L'autre vie*, Paris, Téqui, 13e éd. 1912, principalement t. II, où l'on trouvera, en appendice, la dissertation de M. Emery sur l'adoucissement des peines de l'enfer (nombreux documents).

Sur Schell et l'éternité des peines de l'enfer, ajouter *Dict. de Théologie catholique*, art. ENFER, FEU DE L'ENFER, t. V, col. 90, 2216 ; — *Dict. apologétique de la Foi catholique*, art. ENFER, t. I, col. 1381.

Sur la doctrine catholique de l'enfer, ajouter, outre ces trois articles encyclopédiques, Monsabré, *Exposition du dogme catholique*, année 1889.

Sur les conversions de pécheurs après la mort, voir un excellent chapitre du P. Terrien, *La Mère des hommes*, liv. X, ch. IV, t. II, p. 352-372, où documents et principes de solution sont fort bien résumés et exposés.

Reliures. — M. l'abbé Frangeul, à Montjean, par Loiron (Mayenne), relierait l'*Ami* (solidité et correction garanties) dos toile noire aussi solide que la meilleure basane, à raison de 2 f. 40 l'année. Il fournirait des cartonnages pour loger l'*Ami* sans reliure, à 1 f. 60. — Adresser : « M. Berthiau, commissionnaire, Hôtel Coulon, à Laval (Mayenne). Pour remettre à M. Frangeul. »

Pour les prêtres en voyage à Paris. — La « Fraternité sacerdotale » a ouvert pour eux une Pension exclusivement ecclésiastique, 228, boulevard Péreire (17e arrt), à côté de la Porte Maillot. — Une maison du même genre est établie *à Rome*, 12, via S. Martino al Macao. — Pour les prêtres âgés ou retirés, une maison à Villiers-le-Bel (nord de Paris) ; écrire à M. le Directeur, 228, boul. Péreire, Paris 17e.

Vocations tardives. — Une Œuvre en pleine vitalité (jeunes gens de 18 à 30 ans) fonctionne en la Maison St-Yves, 1, Grève de Chasles, à St-Servan (Ille-et-Vilaine), sous la direction de M. le chanoine Legaignoux.

Retraites sacerdotales. — A la Maison la Colombière (Paray-le-Monial), du lundi 5 septembre soir au samedi matin. — A Nancy, du lundi soir 25 juillet au vendredi (midi), du lundi soir 22 août au vendredi, du lundi soir 3 octobre au vendredi, et du lundi soir 7 nov. au vendredi. Ecrire à M. le Directeur de l'Ermitage, Chemin de Liverdun, 53, à Nancy. On peut s'entendre avec lui pour garder sa chambre en vue d'assister aux représentations de la Passion. L'Ermitage est l'ancien Sauvoy. Des retraites pour *cultivateurs* (du samedi soir au mercredi matin) y auront lieu en nov., déc. et janvier.

Théâtre chrétien. — Aux renseignements donnés p. 102, ajouter : le catalogue de *La Vie au Patronage*, à Antony (Seine), pièces sans droits d'auteur ; les drames et comédies publiés par l'Œuvre de Dom Bosco, Institut St-Paul, à Melles, par Velaines-les-Tournai (Belgique). — Un *Saint Tarcisius* d'Ernest Delloye, sans musique, est en vente à 2 f. 50 chez Oscar Masson, libr., 25, rue St-Martin, à Cambrai. (*Le Saltimbanque* du même auteur est épuisé).

Œuvres oratoires de Bossuet. Edition Lebarq, revisée et augmentée par MM. Urbain et Levesque. — T. II, III et IV, in-8 de 618, 718 et 732 p., à 12 f. le vol. — Paris, Desclée.

Nous avons annoncé, à la veille de la guerre, la publication du t. I de cette révision (*Ami* 1914, p. 398). C'est l'édition Lebarq. Il n'y a qu'une édition sérieuse des *Œuvres oratoires* de Bossuet, qui est l'édition Lebarq. Mais, en matière de critique, le dernier mot n'est jamais dit : l'abbé Lebarq lui-même avait relevé, en vue d'une réédition, de nombreuses corrections à faire. La mort ne lui a pas permis d'y donner la main. Mais son œuvre est tombée en mains si excellentes que meilleures ne sauraient être, — aux mains de MM. Urbain et Levesque, les éditeurs de la *Correspondance*. Ils y font toutes les corrections prévues par M. Lebarq et celles que M. Lebarq n'eût pas manqué de faire s'il eût vécu. Ils y font mainte addition aussi, grâce à la découverte de plusieurs sermons autographes, grâce à la découverte aussi de plusieurs sermons pris à l'audition.

Le t. I nous conduisait de 1648 (Bossuet né 1627) à 1654 ; — le t. II va de 1655 à 1659 (deux panégyriques inédits de S. Charles Borromée et de sainte Catherine, pris à l'audition) ; — le t. III, de 1659 à 1661 (un sermon pour l'Annonciation, pris à l'audition) ; — le t. IV, de 1661 à 1665 (un sermon du dimanche des Rameaux, sur les souffrances, pris à l'audition). En appendice à ce t. IV, les fac-similé des annotations et interdictions mises par la censure allemande à l'impression de certains passages du Sermon sur l'Ambition, où ces MM. de la *Kommandantur* ont voulu voir un portrait anticipé de Guillaume II « le Seigneur de la guerre » : il est incontestable que le portrait est réussi et témoigne, une fois de plus, de la divination psychologique de Bossuet. Mais il est certain aussi que Bossuet, avec toute sa psychologie, n'aurait jamais prévu que la sottise humaine, que la sottise de nos ennemis pût aller jusque-là. Ces 6 pages de fac-similé se vendaient, lors des récentes fêtes de Dijon, en tirage à part, et il paraît que le public se les arrachait avec une joie inextinguible.

L'édition doit être complète en 7 vol. Le prix en a dû être élevé, 12 f. le vol. Mais quand on se rend compte du nombre des pages, de la densité de la typographie, de sa beauté aussi (puisque c'est une édition Desclée), on estime que, par ce temps, c'est encore d'un incontestable et rare bon marché.

Le dernier jour de Napoléon à la Malmaison (29 juin 1815). Pièce en 1 acte, par Henri Houssaye, de l'Acad. fr. — In-12 de v-56 p., 1 f. 50. — Paris, Perrin.

C'est le dernier écrit de Henry Houssaye (publié à la veille de la guerre) et son seul ouvrage dramatique. Il était merveilleusement outillé pour la scène. Quiconque a lu dix pages de lui sait avec quel étonnant relief se présentaient à ses yeux ses personnages. Lui-même disait souvent : « Je les vois, je les entends. » Personnages de cette pièce : Napoléon, Lucien son frère, quelques généraux, Montholon, Monge, Marchand le fidèle valet de chambre, etc. Sur ce séjour de Napoléon à la Malmaison après Waterloo, voir *Ami* p. 193.

La Grande Guerre 1914-1918. *Aperçu d'histoire militaire*, par le commandant de Civrieux. — In-16 de 152 p., 2 cartes, cartonné 4 f. — Paris, Payot, 106, boul. St-Germain.

Ceci fait partie de la nouvelle Collection Payot inaugurée ce printemps et dont nous avons dit l'excellence typographique qui sous un mince volume permet de condenser en caractères gras des plus élégants la matière d'un solide in-12 (*Ami* 1921, p. 317). Ce nouveau Précis militaire est la limpidité même, et l'éloquence aussi... Sur l'armistice il a des accents comme ceux-ci :

« Une faute d'une portée incalculable fut commise. Ses répercussions retentiront dans le plus lointain comme dans le plus proche avenir... L'excuse sentimentale du sang économisé ne saurait être invoquée, quand après quinze cents journées de luttes implacables, il suffisait de trois ou quatre journées de batailles en poursuite pour achever l'œuvre formidable. Qu'était donc devenue la résolution tant de fois proclamée d'aller *jusqu'au bout ?...* Qui donc de ce geste de renoncement portera l'écrasante responsabilité devant la postérité ?... L'arrêt des hostilités n'a-t-il pas été imposé par ceux qui espéraient récolter une hégémonie fructueuse dans la ruine générale du continent ?... Ah ! si les orgueilleuses armées allemandes, cernées en rase campagne, avaient été effectivement condamnées à capituler en livrant leurs généraux, leurs drapeaux, leurs immenses artilleries, une ère nouvelle vraiment se serait ouverte pour l'humanité.

Après tant de morts inutiles, une telle et radieuse perspective valait bien quelques suprêmes sacrifices. Nul déjà n'ose mesurer de quel prix sanglant la faiblesse d'hier sera payée un jour !... »

Histoire sommaire de l'Eglise, par l'abbé Saltet, prof. à l'Institut cathol. de Toulouse. — In-8 de 300 p., richement illustré, cartonné 5 f. 50 (maj. 25 o/o). — Paris, de Gigord.

La première publication de ce travail a été, on doit le dire dans toute la force du terme, un événement. Mgr de Ligonnès écrivait à l'auteur : — « Je voudrais que votre Manuel fût entre les mains de tous les élèves des écoles, de tous les jeunes gens des cercles d'études et de tous les auditeurs des conférences apologétiques... Ce sera pour les professeurs, les conférenciers et même les prédicateurs, une joie d'utiliser votre Manuel... » (Cf. *Ami* 1913, p. 985-6). Ce Manuel n'a l'air de rien, la première fois qu'on le prend en mains : faire tenir l'histoire de l'Eglise en si peu de pages, et des pages où la moitié presque de la place est prise par l'illustration ! Mais c'est qu'aussi l'illustration est rigoureusement documentaire, et parlante : pas une de ces images qui n'apprenne quelque chose et beaucoup, qui n'illumine toute une scène ou une époque de l'histoire de l'Eglise. Et c'est ici, mieux que nulle part ailleurs, qu'on apprendra ce que c'est qu'un fait caractéristique, un fait qui résume tout un pontificat, tout un règne, toute une période. Mgr de Ligonnès recommande ce livre aux professeurs eux-mêmes ; et un membre du haut enseignement me disait un jour qu'il ne l'ouvrait jamais sans y prendre quelque vue nouvelle. Pour nous, nous n'avons cessé de le pratiquer depuis son apparition ; et plus on le pratique, plus on est émerveillé de la somme de choses que M. Saltet a su y inclure. — M. Saltet avait fait espérer qu'après la guerre il s'occuperait, grâce à une collaboration digne de lui, de nous donner un Manuel à l'usage des Séminaires. Nul en France n'est mieux à même que lui de mener cette œuvre à bien. Dieu veuille qu'il ne se laisse pas arrêter par les difficultés assurément énormes d'une telle entreprise, comme a fait Mgr Baudrillart qui, voici près de vingt-cinq ans, laissait annoncer par la maison Lethielleux une Histoire de l'Eglise en collaboration avec M. Clerval. M. Clerval est mort, et il n'est plus question de ce livre, qui devait combler une si grosse lacune.

DANTE. **La Divine Comédie.** — In-16 de 64 p., 0 f. 60. — Paris, Hatier.

Fait partie de l'exquise collection Des Granges, dont les plaquettes se succèdent avec un succès incroyable. Ce n'est pas toute l'œuvre de Dante évidemment qu'on a pu donner ici, mais les principaux morceaux, reliés par des analyses qui sont la clarté même et aident à se rendre un compte heureux de tout le poème. — Dans la même collection ont paru encore ces dernières semaines : La Bruyère, *Caractères et Portraits ;* La Fontaine, *Fables choisies ;* Mme de Sévigné, *Lettres choisies* (dont nous avons déjà parlé ailleurs) ; Gœthe, *Hermann et Dorothée ;* Bossuet, *Sermons* (la Passion, l'Impénitence finale, la Providence, l'Ambition, la Mort) ; Chateaubriand, *Mémoires d'outre-tombe* (1er fascicule, qui sera suivi d'autres) ; Molière, *Le Bourgeois gentilhomme ;* Fénelon, *Lettre à l'Académie ;* Schiller, *Guillaume Tell ;* Regnard, *Le Joueur ;* Vigny, *Servitude et Grandeur militaires.*

Calvaires Bretons, par Paul Gruyer. — In-16 de 64 p., 3 f. — Paris, H. Laurens, 6, rue de Tournon.

Pour vos paroissiens ou paroissiennes que leur bonne étoile va conduire aux plages bretonnes, voici un livre qui leur sera quelque chose d'aussi charmant qu'édifiant. Quinze pages de texte pour nous dire la place de choix et si typique que les Calvaires bretons tiennent dans l'histoire de l'art religieux en France. Et tout le reste du volume est en illustrations, en phototypies des plus célèbres d'entre ces Calvaires. C'est vraiment magnifique, et, je le répète, très pieux : cela vous met comme automatiquement en état d'oraison.

Il en faut dire autant d'un autre ouvrage de la même Collection (dite des *Memoranda) :* **Les Fouquet de Chantilly.** Il y a là 44 phototypies de miniatures du moyen âge qui sont à vous tirer des larmes, larmes de joie aux Mystères joyeux, larmes de contrition aux scènes de la Passion. Faut-il rappeler que ces « Fouquet » sont des miniatures qui ornaient jadis un Livre d'Heures exécuté au XVe siècle pour un personnage du temps, Maître Estienne Chevalier ? Elles étaient vraiment dignes de leur destination. Comme la prière devait s'éveiller fervente au cœur, à la vue de pareilles choses ! Et une fois de plus c'est le cas de demander pourquoi nos éditeurs d'imagerie aujourd'hui ne s'inspirent pas davantage des chefs-d'œuvre de leurs devanciers.

Une nouveauté encore dans la collection *L'Art et les Saints* (dirigée par le P. Sertillanges) : **Saint Michel,** par Léon Lecestre, in-16 de 64 p., 3 f. Le texte nous fait l'histoire du culte de S. Michel, brièvement, en quelques pages qui évoquent devant nous l'histoire de la piété de nos pères. Mais ici encore, comme dans tous les livres de la Collection, c'est l'illustration qui attire et retient les yeux comme le cœur, plus de 40 phototypies : miniatures du moyen âge, fresques, peintres des XVe ou XVIe siècles, Michel Colombe, Vinci, Raphaël, Lorenzo di Credi, Tintoret, Dosso Dossi, van Eyck, etc.; modernes, Lenepveu, Boutet de Monvel, Ernest Hébert, O. Merson, Frémiet, Delacroix, etc., sans oublier les merveilles de la « Merveille » du Mont St-Michel.

L'Irlande et la Société des Nations, par Francisque Gay. — In-16 de 164 p. — Paris, Bloud et Gay.

L'auteur, en homme très au courant, nous dit d'abord la mentalité irlandaise au début de la guerre, la rébellion de 1916, les efforts de l'Irlande pour participer au Congrès de la Paix, pour y faire admettre ses délégués, la juridiction proposée par le président Wilson... Rien ne s'oppose à ce que l'Irlande fasse partie de la Société des Nations ; elle peut invoquer pour cela le précédent des Dominions, le précédent surtout des Indes, qui ne sont pas encore constituées en Dominion... M. Gay réprouve évidemment les violences d'aujourd'hui, et espère quand même, non pas pour demain, mais pour un avenir qu'il est possible de hâter. Et nous aussi, nous voulons espérer. Il faut être optimiste, sur cette question comme sur beaucoup d'autres, tout en avouant que l'on ne sait absolument pas comment se résoudront les problèmes de l'heure. Jamais l'avenir tout proche n'a été plus obscur. M. Gay cite l'émouvant appel de Mgr Jullien vers « le rêve éternel mais toujours fuyant de l'humanité, la fraternité dans la justice... Faire passer dans les relations internationales l'esprit de fraternité que le christianisme a introduit dans le monde. S'aimer les uns et les autres et partant, se vouloir les uns aux autres et, si possible, se faire du bien, voilà le précepte évangélique qui doit devenir la loi des nations comme il l'est des particuliers. » — Oui ; mais les gens de Versailles et de la Société des Nations ne veulent rien savoir de l'Evangile, rien du Christ ni de son Eglise.

Limogé, par Jean Yole. — In-12 de 294 p., 6 f. 75. — Paris, Grasset, 61, rue des Saints-Pères.

Très beau récit : le roman d'un général du type ancien, qui ne rêve que charges en gants blancs et ne veut rien entendre à la guerre moderne... La guerre éclate. Le général laisse faucher ses meilleures troupes... On le limoge... Une épouse acariâtre... Un gendre, général aussi, mais du type moderne... Le pauvre limogé, abreuvé de déboires, s'engage, sous un faux nom, comme simple soldat, et tombe bravement, et chrétiennement. L'héroïsme de son rengagement avait fini par ouvrir les yeux à sa femme : — « Mon cher ami, lui écrivait-elle, vous avez eu trop de respect pour votre femme, en ce sens que *vous avez tenu compte, chez elle, de caprices qui ne demandaient qu'à être brimés.* Je sais bien que l'homme qui aime ne souscrit pas volontiers à l'obligation de cette cruauté nécessaire... » Il y a ici une excellente leçon de morale à l'usage de quiconque détient une parcelle d'autorité. — Très beau récit, disions-nous, et (ce qui n'est pas moins beau) parfaitement inoffensif et pouvant être mis en toutes mains.